



**BCEAO**  
BANQUE CENTRALE DES ETATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

**ETATS FINANCIERS DE LA BCEAO**  
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025





**BCEAO**

BANQUE CENTRALE DES ETATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

## **ETATS FINANCIERS DE LA BCEAO**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

JANVIER 2026



## **SOMMAIRE**

SIGLES.....	6
Rapport d’audit du Commissaire Contrôleur sur les états financiers .....	7
Bilan au 31 décembre 2025.....	12
Compte de résultat net au 31 décembre 2025.....	13
Etat du résultat global au 31 décembre 2025 .....	14
Etat de variation des capitaux propres au 31 décembre 2025.....	15
Etat des flux de trésorerie au 31 décembre 2025 .....	16
Notes annexes aux états financiers.....	17
• <i>Règles et méthodes comptables</i> .....	15
• <i>Informations sur le bilan et le hors bilan</i> .....	46
• <i>Informations sur le compte de résultat</i> .....	74
• <i>Divers</i> .....	78



## **SIGLES**

AMAO : Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest  
BCEAO : Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest  
BISIP : Bank of International Settlement Investment Pool  
BOAD : Banque Ouest Africaine de Développement  
BRI : Banque des Règlements Internationaux  
CEDEAO : Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest  
CPM : Comité de Politique Monétaire  
DMAR : Démarche de MAîtrise des Risques  
DTS : Droit de Tirage Spécial  
FCFA : Franc de la Communauté Financière Africaine  
FMI : Fonds Monétaire International  
FCR : Facilité de Crédit Rapide  
FEC : Facilité Elargie de Crédit  
GIM-UEMOA : Groupement Interbancaire Monétique de l'UEMOA  
HTC : Held To Collect  
HTCS : Held To Collect and Sell  
IA : Intelligence Artificielle  
IAS : International Accounting Standards  
IFR : Instrument de Financement Rapide  
IFRS : International Financial Reporting Standards  
MEDC : Mécanisme Elargi De Crédit  
OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economiques  
RAMP : Reserve Advisory Management Program  
RSF : Facilité pour la Résilience et la Durabilité  
SAGETIL-UMOA : Système Automatisé de GEstion des Titres et de la Liquidité de l'UMOA  
SICA-UEMOA : Système Interbancaire de Compensation Automatisé de l'UEMOA  
SPPI : Solely Payment of Principal and Interests  
SBA : Stand-By Arrangement (Accord de Confirmation)  
SCF : Standby Credit Facility (Facilité de Crédit de Confirmation)  
STAR-UEMOA : Système de Transfert Automatisé et de Règlement de l'UEMOA  
TIE : Taux d'Intérêt Effectif  
UCAO : Unité de Compte de l'Afrique de l'Ouest  
UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine  
UMOA : Union Monétaire Ouest Africaine  
VAR : Value At Risk

## **Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)**

Contrôle des comptes de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest  
(BCEAO) au titre de l'exercice 2025

### **Rapport d'audit du Commissaire Contrôleur sur les états financiers annuels Exercice clos le 31 décembre 2025**

Madame et Messieurs les Membres du Conseil des Ministres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA),

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil des Ministres de l'UMOA en sa séance du 21 décembre 2023, nous vous présentons notre rapport d'auditeur indépendant sur les états financiers de la BCEAO pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

#### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la BCEAO, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultat net, l'état du résultat global, l'état de variation des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la BCEAO au 31 décembre 2025 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Statuts et aux principes et méthodes comptables décrits dans les notes annexes.

## **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la BCEAO conformément au Code de déontologie des professionnels comptables du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code de l'IESBA) et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## **Autres informations**

La responsabilité des autres informations incombe au management de la BCEAO. Les autres informations se composent des informations préparées sur une base annuelle par le management et dont l'objet consiste à fournir aux organes chargés de la gouvernance des informations sur les activités de la BCEAO, ainsi que sur ses résultats financiers et sa situation financière, tels qu'ils sont présentés dans les états financiers. Ces autres informations ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur indépendant sur ces états. Ces autres informations sont censées être mises à notre disposition après la date du présent rapport.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre obligation consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait.

## **Responsabilités du management et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le management de la BCEAO est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément aux Statuts et aux principes et méthodes comptables décrits dans les notes annexes, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, il incombe au management d'évaluer la capacité de la BCEAO à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le management a l'intention de mettre la BCEAO en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la BCEAO.



## Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci. Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport d'audit du Commissaire Contrôleur.

Abidjan, le 25 février 2026

Le commissaire contrôleur

Deloitte Côte d'Ivoire



Frédéric BLEDOU  
Expert-comptable diplômé  
Associé

## **Annexe 1 : Responsabilités du Commissaire Contrôleur relatives à l'audit des états financiers annuels**

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport d'auditeur indépendant des états financiers de la BCEAO.

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons aux exigences des Normes Internationales d'Audit (ISA).

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à ces normes professionnelles et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la BCEAO
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le management , de même que des informations fournies les concernant par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le management du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la BCEAO à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport d'audit. Cependant, des conditions ou événements futurs pourraient conduire la BCEAO à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les états financiers, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils donnent une présentation sincère;
- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des structures et activités de la BCEAO pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit de la BCEAO. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise notamment l'étendue des travaux d'audit et du calendrier de réalisation prévus et les constatations importantes, y compris toute faiblesse significative du contrôle interne, relevée lors de notre audit.

Nous fournissons également aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles d'éthique pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures de sauvegarde appliquées.



# Bilan au 31 décembre 2025

(en millions de FCFA)

	Notes	31/12/2025 (1)	31/12/2024 (2)	Variation	
				Valeur (1)-(2)	%
<b>ACTIF</b>					
Avoirs en or	6	3 639 893	2 531 800	1 108 093	44
Avoirs sur le Fonds Monétaire International	7	2 801 785	2 441 436	360 349	15
Avoirs en monnaies étrangères	8	16 351 808	8 540 593	7 811 215	91
Créances sur les établissements de crédit	9	8 355 648	9 436 368	-1 080 720	-11
Créances sur les Trésors Nationaux	10	2 687 405	3 538 254	-850 849	-24
Opérations pour compte des Trésors Nationaux	11	5 406 457	4 838 724	567 733	12
Autres investissements financiers	12	563 672	548 803	14 869	3
Biens immobiliers de placement	13	6 698	2 725	3 973	146
Autres immobilisations	13	686 703	681 068	5 635	1
Autres actifs	14	95 313	152 915	-57 602	-38
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>40 595 382</b>	<b>32 712 686</b>	<b>7 882 696</b>	<b>24</b>
<b>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>					
Billets et monnaies en circulation	15	16 469 412	13 678 392	2 791 020	20
Comptes créditeurs et dépôts	16	9 816 864	6 604 550	3 212 314	49
Transferts à exécuter	17	1 493	5 442	-3 949	-73
Engagements en monnaies étrangères	18	7 157	8 072	-915	-11
Engagements envers le Fonds Monétaire International	19	7 040 151	6 947 873	92 278	1
Autres passifs	20	646 941	306 158	340 783	111
Provisions pour risques et charges	21	26 571	18 679	7 892	42
Réserve de réévaluation des devises	22	120 290	80 384	39 906	50
Réserve de réévaluation des instruments financiers	23	150 118	100 118	50 000	50
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>34 278 997</b>	<b>27 749 668</b>	<b>6 529 329</b>	<b>24</b>
Capital et Réserves	24	5 728 420	4 277 090	1 451 330	34
Résultat net de l'exercice		587 965	685 928	-97 963	-14
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>6 316 385</b>	<b>4 963 018</b>	<b>1 353 367</b>	<b>27</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>40 595 382</b>	<b>32 712 686</b>	<b>7 882 696</b>	<b>24</b>

**Remarque** : Se référer à la note 27 qui ventile les éléments d'actif et de passif par échéance.

**N.B.** : Les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2025, élaborées par la BCEAO, font partie intégrante des états financiers.

# Compte de résultat net au 31 décembre 2025

(en millions de FCFA)

	Notes	31/12/2025 (1)	31/12/2024 (2)	Variation	
				Valeur (1)-(2)	%
Produits d'intérêts		776 694	772 750	3 944	1
Charges d'intérêts		75 722	90 008	-14 286	-16
<b>Résultat net d'intérêts (a)</b>	30	<b>700 972</b>	<b>682 742</b>	<b>18 230</b>	<b>3</b>
<b>Dividendes (b)</b>		<b>223</b>	<b>19</b>	<b>204</b>	<b>1074</b>
Produits de commissions		106 765	102 858	3 907	4
Charges de commissions		5 320	4 186	1 134	27
<b>Résultat net des commissions (c)</b>		<b>101 445</b>	<b>98 672</b>	<b>2 773</b>	<b>3</b>
Produits sur opérations de change		867 689	684 358	183 331	27
Charges sur opérations de change		897 697	621 969	275 728	44
<b>Résultat net de change (d)</b>	31	<b>-30 008</b>	<b>62 389</b>	<b>-92 397</b>	<b>-148</b>
<b>Prélèvement sur la Réserve de réévaluation des devises (e)</b>	31	<b>40 094</b>	<b>52 835</b>	<b>-12 741</b>	<b>-24</b>
<b>Prélèvement sur la Réserve de réévaluation des instruments financiers (f)</b>	30	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-</b>
<b>Produit net bancaire (a) + (b) + (c) + (d) + (e) + (f)</b>		<b>812 726</b>	<b>896 657</b>	<b>-83 931</b>	<b>-9</b>
Autres produits ordinaires	32	15 851	17 579	-1 728	-10
<b>Total des produits nets</b>		<b>828 577</b>	<b>914 236</b>	<b>-85 659</b>	<b>-9</b>
Entretien de la circulation fiduciaire	33	64 410	49 056	15 354	31
Frais généraux	34	148 273	140 156	8 117	6
Autres charges ordinaires	35	4 857	25	4 832	19328
Dotations nettes aux amortissements & provisions	36	23 072	39 071	-15 999	-41
<b>Charges d'exploitation générale</b>		<b>240 612</b>	<b>228 308</b>	<b>12 304</b>	<b>5</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>587 965</b>	<b>685 928</b>	<b>-97 963</b>	<b>-14</b>

**N.B.** : Les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2025, élaborées par la BCEAO, font partie intégrante des états financiers.

## Etat du résultat global au 31 décembre 2025

(en millions de FCFA)

	Notes	31/12/25	31/12/24	Variation	
		(1)	(2)	Valeur	%
				(1)-(2)	
<b>Résultat net de l'exercice (1)</b>		<b>587 965</b>	<b>685 928</b>	<b>-97 963</b>	<b>-14</b>
Autres éléments du résultat global (2)		1 123 143	874 697	248 446	28
<b><i>Eléments imputés qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat</i></b>		<b>1 123 143</b>	<b>874 697</b>	<b>248 446</b>	<b>28</b>
Gains ou pertes latents de réévaluation des avoirs en or	6	1 108 006	700 119	407 887	58
Plus ou moins values de réévaluation des immobilisations	24	0	180 757	-180 757	-100
Ecart actuariels au titre des prestations définies	21	268	1 400	-1 132	-81
Variation de juste valeur des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	12	14 869	-7 579	22 448	296
<b>Résultat global de l'exercice (1) + (2)</b>		<b>1 711 108</b>	<b>1 560 625</b>	<b>150 483</b>	<b>10</b>

*N.B.* : Les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2025, élaborées par la BCEAO, font partie intégrante des états financiers.

## Etat de variation des capitaux propres au 31 décembre 2025

(en millions de FCFA)

	Capital	Réserves statutaire et générale	Autres réserves	Revenus/ Résultats accumulés	Gains ou pertes résultant de l'évaluation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres
<b>Solde des capitaux propres au 1er janvier 2024</b>	<b>134 120</b>	<b>371 916</b>	<b>645 377</b>	<b>315 619</b>	<b>2 093 938</b>	<b>3 560 970</b>
Résultat				685 928		<b>685 928</b>
Affectation en réserves			157 042	-315 619		<b>-158 577</b>
<b>Autres éléments du résultat global</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>874 697</b>	<b>874 697</b>
- Gains ou pertes latents de réévaluation des avoirs en or					700 119	<b>700 119</b>
- Plus-value de réévaluation des immobilisations					180 757	<b>180 757</b>
- Ecarts actuariels au titre des prestations définies					1 400	<b>1 400</b>
- Variation de juste valeur des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global					-7 579	<b>-7 579</b>
<b>Solde des capitaux propres au 31 décembre 2024</b>	<b>134 120</b>	<b>371 916</b>	<b>802 419</b>	<b>685 928</b>	<b>2 968 635</b>	<b>4 963 018</b>
Effet des changements de méthodes comptables						
<b>Solde des capitaux propres au 1er janvier 2025</b>	<b>134 120</b>	<b>371 916</b>	<b>802 419</b>	<b>685 928</b>	<b>2 968 635</b>	<b>4 963 018</b>
Résultat				587 965		<b>587 965</b>
Affectation en réserves			328 187	-685 928		<b>-357 741</b>
<b>Autres éléments du résultat global</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 123 143</b>	<b>1 123 143</b>
- Gains ou pertes latents de réévaluation des avoirs en or					1 108 006	<b>1 108 006</b>
- Ecarts actuariels au titre des prestations définies					268	<b>268</b>
- Variation de juste valeur des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global					14 869	<b>14 869</b>
<b>Solde des capitaux propres au 31 décembre 2025</b>	<b>134 120</b>	<b>371 916</b>	<b>1 130 606</b>	<b>587 965</b>	<b>4 091 778</b>	<b>6 316 385</b>

**N.B.** : Les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2025, élaborées par la BCEAO, font partie intégrante des états financiers.

# Etat des flux de trésorerie au 31 décembre 2025

(En millions de FCFA)

Libellés	31/12/25	31/12/24
<b>ACTIVITE D'EXPLOITATION</b>		
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>587 965</b>	<b>685 928</b>
+ Dotations aux amortissements	19 248	11 926
+ Dotations aux provisions	13 054	27 315
+/- Autres mouvements	-7 856	-8 978
- Reprises de provisions	-9 230	-170
- Produits de cession d'éléments d'actifs	-31	-54
- Dividendes perçus	-223	-19
<b>Bénéfice d'exploitation avant variation des actifs et des passifs d'exploitation (a)</b>	<b>602 927</b>	<b>715 948</b>
<b>(Augmentation) ou diminution des actifs d'exploitation (b)</b>	<b>2 913 045</b>	<b>-1 611 542</b>
Créances sur les établissements de crédit	1 080 720	-982 498
Créances sur les Trésors Nationaux	850 849	200 016
Autres créances d'exploitation (*)	981 476	-829 060
<b>Augmentation ou (diminution) des passifs d'exploitation et des réserves de réévaluation des avoirs en or, des devises et des instruments financiers (c)</b>	<b>7 415 668</b>	<b>4 058 116</b>
Billets & monnaies émis	2 791 020	2 008 979
Comptes courants et dépôts	3 212 314	1 463 190
Transferts à exécuter	-3 949	-31 476
Autres dettes d'exploitation	340 783	27 932
Couverture des indemnités versées nette des rendements et/ou prélèvement sur la PIDR	7 588	-57 793
<i>Sous-total</i>	<i>6 347 756</i>	<i>3 410 832</i>
Réserve de réévaluation des avoirs en Or	1 108 006	700 119
Prélèvement sur la Réserve de réévaluation des devises	-40 094	-52 835
<b>+ Flux de trésorerie net provenant de l'activité d'exploitation (1) = (a+b+c)</b>	<b>10 931 640</b>	<b>3 162 522</b>
<b>ACTIVITE D'INVESTISSEMENT</b>		
- Acquisition d'autres immobilisations	-28 856	-22 287
+ Produits de cession d'éléments d'actifs	31	54
+ Dividendes reçus	223	19
<b>- Flux de trésorerie net provenant de l'activité d'investissement (2)</b>	<b>-28 602</b>	<b>-22 214</b>
<b>ACTIVITE DE FINANCEMENT</b>		
- Dividendes distribués	-24 000	-24 000
- Autres affectations résultat exercice précédent	-203 742	-76 000
± Opérations pour compte des Trésors Nationaux	-567 733	-590 758
± Engagements à long terme	91 363	753 135
<b>+ Flux de trésorerie net provenant de l'activité de financement (3)</b>	<b>-704 112</b>	<b>62 377</b>
<b>= Variation nette de trésorerie (4) = (1+2+3)</b>	<b>10 198 926</b>	<b>3 202 685</b>
<b>+ Trésorerie à l'ouverture de l'exercice (5)</b>	<b>9 129 191</b>	<b>5 926 506</b>
<b>= Trésorerie à la clôture de l'exercice (6) = (4+5)</b>	<b>19 328 117</b>	<b>9 129 191</b>
<b>Composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>		
	<b>31/12/25</b>	<b>31/12/24</b>
Avoirs en or	3 639 893	2 531 800
Avoirs sur le Fonds Monétaire International	2 801 785	2 441 436
Avoirs en monnaies étrangères (**)	12 886 439	4 155 955
<b>Total</b>	<b>19 328 117</b>	<b>9 129 191</b>

(\*) Les autres créances comprennent les avoirs en monnaies étrangères âgées de plus d'un mois.

(\*\*) Cf. Notes 27 (partie des avoirs en monnaies étrangères de moins d'un mois)

*N.B.* : Les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2025, élaborées par la BCEAO, font partie intégrante des états financiers.

## **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

### **Note 1 – Cadre juridique et activités**

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), dont le Siège est sis Avenue Abdoulaye FADIGA à Dakar (Sénégal), est un établissement public international constitué entre les Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) par le Traité du 12 mai 1962, modifié le 20 janvier 2007. Son capital n'est pas divisé en actions. Il est détenu à parts égales par les huit Etats membres que sont le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

Les organes de l'UMOA comprennent la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, le Conseil des Ministres, la Commission Bancaire, l'Autorité des Marchés Financiers.

La Conférence des Chefs d'Etat constitue l'autorité suprême de l'Union. Elle décide de l'adhésion de nouveaux membres, et prend toutes les décisions sur les questions qui lui sont soumises par le Conseil des Ministres. Le Conseil des Ministres arrête, à l'unanimité, les décisions dans les matières dévolues à sa compétence par les dispositions du Traité de l'UMOA et celles des Statuts de la BCEAO, ainsi que toutes celles que les Gouvernements des Etats membres conviendraient de soumettre à son examen ou de remettre à sa décision.

La gouvernance de la Banque Centrale est assurée par le Gouverneur, le Comité de Politique Monétaire, le Conseil d'Administration, le Comité d'Audit et les Conseils Nationaux du Crédit, à raison d'un Conseil dans chacun des Etats membres de l'UMOA.

Quant aux opérations de la BCEAO, elles se rattachent, d'une part, à l'organisation et à la gestion du système monétaire, bancaire et financier de l'espace communautaire et, d'autre part, à la centralisation et à la gestion des réserves de change de l'Union. En sa qualité d'Institut d'émission, la BCEAO a le privilège exclusif d'émettre les signes monétaires, billets et monnaies divisionnaires ayant cours légal et pouvoir libératoire dans les Etats membres de l'UMOA. Dans le cadre des opérations génératrices de l'émission, elle peut effectuer, entre autres, pour son compte ou pour le compte de tiers, toutes les opérations sur l'or, les moyens de paiement et les titres libellés en monnaies étrangères. En outre, la BCEAO peut détenir des créances sur les banques, les établissements financiers et les Trésors Nationaux.

Par ailleurs, la BCEAO peut ouvrir, dans ses livres, des comptes aux Trésors Nationaux, aux établissements de crédit, aux institutions financières internationales, aux établissements ainsi qu'aux collectivités publics et effectuer, pour leur compte, les transferts ou transactions qui lui sont demandés.

Elle peut, également, prendre des participations au capital d'établissements ou d'organismes dont l'activité présente un intérêt général pour un ou plusieurs Etats de l'UMOA, acquérir, vendre ou échanger des immeubles, prendre ou céder des participations dans des sociétés immobilières pour satisfaire les besoins de son activité ou pour pourvoir au logement de son personnel.

En sa qualité d'agent financier des Etats, la BCEAO apporte son concours aux Gouvernements des Etats membres, par la tenue des comptes des Trésors Nationaux, par l'exécution de leurs opérations financières extérieures en général et celles avec les Institutions de Bretton Woods en particulier, ainsi que par la gestion de la dette publique extérieure et intérieure des Gouvernements des Etats qui en font la demande.

Pour l'exécution de ces opérations, la BCEAO est organisée en un réseau comportant un Siège, huit (8) Agences Principales, et dix-huit (18) Agences Auxiliaires et un Centre de Traitement Fiduciaire.

Ce réseau comprend également une Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération et le Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA.

## **Note 2 – Résumé des principes et méthodes comptables**

### **2.1 - Référentiel comptable en vigueur au 31 décembre 2025**

Les états financiers de la BCEAO satisfont aux dispositions des Statuts de la BCEAO en matière de comptabilité et d'informations à fournir. A cet égard, ils sont élaborés sur la base des normes comptables internationales d'information financière (IFRS) et des règles spécifiques à la Banque Centrale.

Les règles spécifiques portent sur l'existence d'une réserve de réévaluation des devises et d'une réserve de réévaluation des instruments financiers évalués à la juste valeur, en vue de soustraire, en cas de besoin, de la performance de l'exercice les effets de l'évolution défavorable des cours des devises et des valeurs de marché des instruments financiers concernés (Cf. Note 2.26).

Du fait de leur mode de fonctionnement, la réserve de réévaluation des devises et celle des instruments financiers sont classées dans le passif du bilan. Ce traitement constitue une spécificité de la BCEAO par rapport aux exigences de classification de la norme IAS 1 « Présentation des états financiers ».

Les éléments d'actif et de passif sont présentés, respectivement par ordre de liquidité décroissante et d'exigibilité décroissante. Une analyse des éléments courants (échéance de 12 mois au plus à partir de la clôture de l'exercice) ainsi que des actifs et passifs non courants (échéance de plus de 12 mois après la date de clôture) est présentée à la note 27.

## **2.2- IFRS nouvelles et révisées, en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025**

- *Amendements à IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères »*

Les amendements apportés à cette norme sont liés à la situation d'absence de convertibilité d'une monnaie. Ils concernent :

- les aspects à prendre en considération pour stipuler sur la convertibilité d'une monnaie ;
- la date à laquelle l'entité apprécie la convertibilité d'une monnaie ;
- l'estimation du cours de change au comptant, lorsqu'une monnaie n'est pas convertible ;
- la nécessité pour l'entité de mentionner au niveau des notes annexes aux états financiers : le(s) cours de change au comptant utilisé(s), le processus d'estimation ainsi que les risques et les effets financiers induits par l'absence de convertibilité.

Ils sont sans incidence pour la BCEAO qui réalise ses opérations en monnaies légalement convertibles.

- *Amendements à IFRS 1 « Première application des Normes internationales d'information financière »*

Les amendements visés apportent plus de cohérence à cette norme qui faisait référence à la convertibilité sans toutefois la définir. A cet égard, les dispositions révisées renvoient à IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères » concernant l'appréciation de la convertibilité.

Elles sont non applicables sur les comptes de la Banque.

## **2.3- IFRS nouvelles et révisées, publiées mais non encore entrées en vigueur**

- *IFRS 18 « Etats financiers : présentation et informations à fournir dans les états financiers » (1<sup>er</sup> janvier 2027)*

Cette nouvelle norme vient remplacer la norme IAS 1 « Présentation des états financiers ». Elle introduit trois nouvelles exigences qui visent à améliorer la présentation des informations fournies par les entreprises en matière de performance financière :

- une amélioration de la comparabilité de l'état du résultat net par une distinction des trois catégories de produits et de charges (exploitation, investissement et financement) et la présentation de nouveaux sous-totaux, dont le résultat d'exploitation ;
- une amélioration de la transparence des indicateurs à travers la présentation et l'explication des indicateurs alternatifs de performance, définis par la direction d'une entité ;
- un meilleur regroupement des informations figurant dans les états financiers par des indications plus explicites sur la manière de les organiser et sur la question de savoir s'il faut les fournir dans les états financiers primaires ou dans les notes annexes ainsi que la présentation des charges d'exploitation avec plus de transparence.

L'analyse des incidences de cette norme sur les états financiers de la BCEAO sont enclenchées et se poursuivent.

- *IFRS 19 « Filiales sans obligation d'information du public : informations à fournir » (1<sup>er</sup> janvier 2027)*

Cette nouvelle norme précise les exigences réduites d'information qu'une entité sans obligation d'information du public peut appliquer en lieu et place de celles plus détaillées prescrites par d'autres normes comptables IFRS.

Elle sera sans effet sur les états financiers de la BCEAO qui n'est pas une filiale.

- *Améliorations annuelles des IFRS (1<sup>er</sup> janvier 2026)*

Il s'agit de modifications mineures apportées à :

- IFRS 1 « Première application des Normes internationales d'information financière » relatives à l'identification des relations de couverture ne remplissant pas les conditions requises pour la comptabilité de couverture et la substitution du terme "Conditions requises pour la comptabilité de couverture" par "Critères d'applicabilité pour la comptabilité de couverture" ;
- IFRS 7 « Instruments financiers : Informations à fournir » apportant des précisions sur l'identification des données non observables relatives à la détermination de la juste valeur d'instruments financiers partiellement décomptabilisés et la situation entraînant la comptabilisation des différences sur justes valeurs en résultat net au cours des périodes ultérieures ;
- IFRS 9 « Instruments financiers » portant sur les paragraphes de cette norme à se référer dans le cadre du traitement de la décomptabilisation des obligations locatives et les dispositions de la norme IFRS 15 à prendre en considération pour la détermination du montant à enregistrer lors de la comptabilisation initiale des créances commerciales lorsque celles-ci ne comportent pas une composante de financement importante ;
- IFRS 10 « États financiers consolidés » apportant des précisions sur la notion de "mandataire de fait" dans le cadre de la détermination du contrôle d'une entité ;
- IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie » relatives aux flux de trésorerie à présenter lorsqu'une participation est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence ou au coût.

Ces modifications n'auront pas d'incidences sur les états financiers de la BCEAO.

- *Amendements à IFRS 9 « Instruments financiers » (1<sup>er</sup> janvier 2026)*

Les amendements apportés à cette norme concernent :

- l'indication de la date de la comptabilisation initiale des instruments financiers ;
- l'indication de la date de décomptabilisation des actifs et passifs financiers ;

- les aspects à prendre en considération dans le cadre du règlement d'un passif financier au moyen d'un système de paiement électronique ;
- la mise en place de critères d'appréciation du risque de règlement associé au système de paiement électronique ;
- les aspects à prendre en considération pour s'assurer que les flux de trésorerie contractuels d'un actif financier concordent avec un contrat de prêt de base ;
- l'appréciation des modalités contractuelles modifiant l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels ;
- le traitement des clauses conditionnelles impliquant des éventualités n'étant pas directement liées aux variations des risques et frais se rattachant à un prêt de base ;
- l'apport de plus de précisions sur les actifs financiers garantis uniquement par une sûreté réelle et leur traitement comptable.

L'appréciation de ces nouvelles dispositions n'a pas établi d'incidences majeures sur la présentation et l'évaluation des instruments financiers de la Banque.

- *Amendements à IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » (1<sup>er</sup> janvier 2026)*

Les amendements portent sur le profit ou la perte sur la juste valeur présenté(e) dans les autres éléments du résultat global, les virements effectués entre les composantes des capitaux propres et les informations nécessaires pour comprendre l'effet des modalités contractuelles qui pourraient modifier le calendrier et le montant des flux de trésorerie en fonction de la réalisation (ou de la non-réalisation) d'une éventualité.

Elles seront sans incidence matérielle sur les états financiers de la Banque.

- *Amendements à IFRS 9 « Instruments financiers » et à IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » relatifs aux contrats faisant référence à l'électricité dépendante de la nature (1<sup>er</sup> janvier 2026)*

Au titre de :

- IFRS 9 « Instruments financiers », les modifications sont relatives à la définition et à l'évaluation des contrats faisant référence à l'électricité dépendante de la nature ainsi que le traitement des instruments de couverture y liés ;
- IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir », elles concernent les informations à fournir en lien avec les contrats faisant référence à l'électricité dépendante de la nature.

Elles seront sans incidence sur les états financiers de la Banque.

- *Amendements de la norme IFRS 19 « Filiales sans obligation d'information du public : informations à fournir » (1<sup>er</sup> janvier 2027)*

Les amendements visent à tenir compte des normes IFRS nouvelles ou modifiées publiées entre février 2021 et mai 2024. A cet égard, ils prescrivent des exigences d'information réduites.

Ils seront sans effet sur les états financiers de la BCEAO.

- *Amendements de la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères » (1<sup>er</sup> janvier 2027)*

Les amendements sont relatifs aux procédures de conversion des états financiers d'une entité dont la monnaie de présentation est celle d'une économie en situation d'hyperinflation.

Ils ne s'appliquent pas à la Banque.

#### **2.4- Exercice**

La durée de l'exercice est de douze mois. L'exercice débute le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

#### **2.5- Méthode d'évaluation**

Les états financiers de la BCEAO sont présentés en Franc de la Communauté Financière Africaine (FCFA), sa monnaie fonctionnelle, dont la parité fixe par rapport à l'Euro est de 655,957 FCFA pour 1 Euro. A ce titre, toute opération réalisée dans une monnaie autre que le Franc CFA constitue une transaction en monnaie étrangère, évaluée et comptabilisée conformément à IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères » (Cf. note 2.7).

La valorisation des éléments de l'actif et du passif figurant dans les états financiers de la BCEAO s'effectue au coût historique, sauf pour certains actifs et passifs financiers (or, titres en devises et éléments d'actif et de passif libellés en devises) qui sont comptabilisés à leur juste valeur. Les terrains et constructions sont réévalués à dire d'expert selon une périodicité de cinq (5) ans. Toutefois, en cas de changement dans les conditions de marché et quand le Management estime qu'une réévaluation peut avoir une incidence significative sur ces actifs, la Banque procède à leur réévaluation.

La juste valeur se définit comme « *Le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation* ». A cet égard, les indicateurs les plus fiables de la juste valeur sont les valeurs de marché référencées sur les marchés actifs et liquides.

Un instrument financier coté est considéré comme l'étant sur un « marché actif » s'il s'agit d'un marché sur lequel ont lieu des transactions sur l'actif ou le passif selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue l'information sur le prix.

Conformément à IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur », les trois (3) niveaux de hiérarchie suivants sont utilisés pour la détermination de la juste valeur :

Niveau 1 : cours, à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, appliqués pour des actifs ou passifs identiques.

**Niveau 2** : soit le cours sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs similaires, soit le cours sur des marchés non actifs pour des actifs ou passifs identiques ou similaires, soit toutes les autres techniques dont les données d'entrées sont basées sur des informations observables directement ou indirectement pour l'actif ou le passif sur le marché.

**Niveau 3** : techniques d'évaluation de la juste valeur dont les données d'entrées ne sont pas observables pour l'actif ou le passif sur le marché.

Le tableau, ci-après, classe les éléments d'actif et de passif de la BCEAO comptabilisés à la juste valeur au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024 selon les trois (3) niveaux définis ci-après.

(En millions de FCFA)

	Niveau 1		Niveau 2		Niveau 3		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Avoirs en or	3 639 893	2 531 800					3 639 893	2 531 800
Avoirs sur le FMI	2 801 785	2 441 436					2 801 785	2 441 436
Avoirs en monnaies étrangères	12 882 239	4 991 270					12 882 239	4 991 270
Autres investissements financiers					563 672	548 803	563 672	548 803
Immobilisations (Terrains et constructions)					614 645	605 220	614 645	605 220
<b>Montant total des éléments d'actif évalués à la juste valeur</b>	<b>19 323 917</b>	<b>9 964 506</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 178 317</b>	<b>1 154 023</b>	<b>20 502 234</b>	<b>11 118 529</b>
Engagements en monnaies étrangères	51	50					51	50
Engagements envers le FMI	3 849 322	4 053 060					3 849 322	4 053 060
<b>Montant total des éléments de passif évalués à la juste valeur</b>	<b>3 849 373</b>	<b>4 053 110</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 849 373</b>	<b>4 053 110</b>

Les actifs et passifs dont les valeurs sont basées sur des cours de marché actif, et qui sont par conséquent classés au niveau 1, comprennent les avoirs en or (Note 6), les avoirs sur le FMI (Note 7), les avoirs en devises auprès des correspondants, exceptés les actifs évalués au coût amorti (Note 8) et les engagements envers les correspondants et le FMI, non compris les dettes et emprunts divers (Notes 18 et 19).

Concernant le niveau 2, les données d'entrées ne sont pas directement observables mais évaluées sur la base des cours de marché. Aucun poste d'actif ou de passif n'est classifié à ce niveau.

La juste valeur de terrains et constructions, évaluée périodiquement, est déterminée conformément aux techniques correspondant au niveau 3.

En effet, en l'absence d'un marché actif de l'immobilier, la méthodologie d'estimation utilisée par les experts évaluateurs est celle des surfaces corrigées et les prix appliqués sont obtenus, soit par comparaison pour un terrain nu, soit par reconstitution pour une tâche élémentaire de construction avec toute la sujétion de fournitures et de mise en œuvre complète, soit le prix de remplacement à neuf.

Par ailleurs, les autres investissements financiers, qui portent exclusivement sur des titres de participation (Cf. Note 12), sont évalués sur la base de la valeur mathématique des entités concernées, que la BCEAO considère comme la juste valeur de niveau 3, comme expliqué à la Note 2.16. La BCEAO a retenu l'option irrévocable offerte par la norme IFRS 9 de la comptabilisation de ces instruments de capitaux propres à la juste valeur par les capitaux propres. La Banque considère que la juste valeur des titres de participation de sociétés en liquidation est nulle.

Les transferts entre les trois (3) niveaux de juste valeur peuvent survenir lorsque les instruments répondent aux critères de classification dans le nouveau niveau, en relation avec la fluctuation des conditions de marché et des produits.

Au cours de l'exercice 2025, il n'a pas été noté d'évènement significatif pouvant déclencher le transfert d'instruments financiers entre les niveaux.

## **2.6- Effets des transactions et événements**

Les effets des transactions et autres événements sont pris en compte dès que ceux-ci se produisent.

Par ailleurs, en raison du découpage de l'activité en exercice comptable, les transactions et autres événements sont rattachés à l'exercice qu'ils concernent effectivement et à celui-ci seulement. Dans ce cadre, les produits sont comptabilisés dès qu'ils sont acquis et les charges au fur et à mesure qu'elles sont engagées.

## **2.7- Opérations en devises**

Les transactions en devises étrangères sont initialement comptabilisées au cours de change en vigueur à la date de transaction. Une comptabilité séparée est tenue dans chacune des devises utilisées par la Banque Centrale pour ses transactions. Les gains ou pertes de change sur les transactions sont constatés, au fur et à mesure, en compte de résultat. Par ailleurs, en fin de mois, les actifs et passifs en monnaies étrangères sont convertis au cours fixing de change en vigueur. Les gains ou pertes de change, qui en découlent, sont enregistrés dans le compte de résultat, conformément à la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères ».

Les achats et ventes de devises au comptant et à terme sont enregistrés en hors bilan à la date d'engagement. Ils sont comptabilisés au bilan à la date de mise à disposition des devises. Toutefois, si les opérations sont traitées sur des marchés réglementés prévoyant des délais normalisés de règlement – livraison, les opérations sont comptabilisées directement au bilan à la date de mise à disposition, sans constatation des engagements en hors bilan.

## **2.8- Impôts et taxes**

La BCEAO est exonérée de tous impôts, droits et taxes dans les Etats de l'UMOA, conformément à l'article 7 des Statuts et à l'article 10 du Protocole relatif aux privilèges et immunités, annexé au Traité de l'UMOA.

## **2.9- Avoirs en or**

En l'absence d'une norme IFRS spécifique au traitement des avoirs en or et conformément à IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs », la BCEAO a retenu de comptabiliser ses avoirs en or, au bilan, au cours du jour de la transaction, sur la base de leur poids. Par ailleurs, le stock d'or détenu est évalué mensuellement sur la base de la moyenne du fixing journalier le plus bas de l'once d'or à la Bourse de Londres, convertie en FCFA au cours indicatif du dollar US du dernier jour du mois. L'écart de réévaluation (plus-values ou moins-values de réévaluation) de l'or est porté directement dans les autres éléments du résultat global et n'est pas recyclable ultérieurement en résultat.

Par ailleurs, à compter de l'exercice 2023, la BCEAO a entamé un processus de gestion active du stock d'or qui consiste à l'achat et à la mise en place de dépôts en or et à la cession d'or contre des devises auprès des contreparties institutionnelles et privées. Les dépôts en or visent à bénéficier des opportunités de marché devant permettre de tirer des revenus de placement sur cet actif auprès de contreparties institutionnelles. Les plus-values ou moins-values de cession ainsi que les produits financiers issus de ces opérations sont constatés en compte de résultat.

## **2.10- Avoirs sur le FMI, Opérations pour compte des Trésors Nationaux et Engagements envers le FMI**

Les opérations de la BCEAO avec le FMI (le Fonds) sont régies par des conventions signées avec les Etats membres de l'UMOA<sup>1</sup>. Conformément à ces accords, la Banque Centrale assure les fonctions d'agent financier de ces pays auprès du FMI, telles que définies par l'article 5, section 1 des statuts du Fonds. Elle est, en outre, dépositaire des avoirs du FMI en Francs CFA, en application de l'article 13, section 2 des statuts de cette Institution.

Les principales dispositions financières sont exposées ci-après :

- La BCEAO conserve pour elle les tirages sur la tranche de réserve en contrepartie de la libération des quote-parts des Etats au Fonds. Les cessions de DTS, destinées à la reconstitution ou au renforcement des réserves de change globales de l'UMOA, sont faites à son profit.

---

<sup>1</sup> Convention du 24 septembre 1981 relative à l'exécution par la BCEAO des opérations et transactions résultant de la participation au FMI des Etats membres de l'UMOA, signée avec les Etats du Bénin, du Burkina, de la Côte d'Ivoire, du Niger, du Sénégal et du Togo.

Convention du 07 juin 1984 relative à l'exécution par la BCEAO des opérations et transactions résultant de la participation au FMI de l'Etat du Mali.

Convention du 24 août 2001 relative à l'exécution par la BCEAO des opérations et transactions résultant de la participation au FMI de l'Etat de Guinée-Bissau.

- La BCEAO conserve les versements en devises effectués par le Fonds en faveur des Etats et leur rétrocède la contrevaletur en Francs CFA, calculée au cours du jour de l'opération, dans les cas suivants :
  - les tirages sur les ressources destinées au financement de correction de déséquilibres, d'assainissement économique et financier, d'opérations d'investissement ou de restructuration de l'économie ;
  - les utilisations de ressources dans le cadre d'accords soumis à la réalisation de critères de performance ;
  - les tirages dont l'objet est de suppléer des baisses de recettes de l'Etat ;
  - les opérations destinées à honorer les engagements particuliers des Etats, notamment les accords internationaux de produits de base.
- La BCEAO s'acquitte des intérêts et commissions perçus par le Fonds sur les achats dont la contrepartie en francs CFA n'est pas mise à la disposition des Etats ainsi que le montant du principal à rembourser.
- La BCEAO, agissant pour le compte des Etats, exécute toutes les opérations et transactions avec le Fonds, honore tous les versements (DTS, devises et Francs CFA) résultant des obligations contractées par les Etats en leur qualité de membres du FMI, conserve les versements en devises effectués par le Fonds en faveur des Etats et libère la contrepartie en monnaie de son émission.
- La BCEAO prend en charge les commissions, les frais divers et les différences de change enregistrés lors des opérations avec le FMI. Elle rembourse aux Etats la contrevaletur, en Francs CFA, des bonifications d'intérêts accordées par le Fonds pour l'utilisation de ses concours.

Sur cette base, les tirages effectués par les Etats auprès du FMI se traduisent au bilan par l'inscription, d'une part, de créances de la Banque Centrale sur les Etats en monnaie nationale (FCFA) au niveau des opérations pour compte des Trésors Nationaux et, d'autre part, de dettes vis-à-vis du FMI en DTS. Au moment des tirages, les différences de change entre les montants versés aux Trésors Nationaux et la dette vis-à-vis du FMI, sont portées directement au compte de résultat.

Les fonds versés aux Trésors Nationaux par la BCEAO sont remboursés à cette dernière conformément au calendrier d'amortissement prévu par le FMI pour chaque tirage. Par ailleurs, ces créances donnent lieu au paiement d'intérêts en faveur de la BCEAO, à compter de la date et en fonction du taux d'intérêt indiqués par le FMI.

Les DTS détenus sont des avoirs à vue de la BCEAO sur le FMI.

Les avoirs du FMI en FCFA (comptes FMI n° 1, FMI n° 2 et FMI compte titres) font l'objet d'une réévaluation annuelle, le 30 avril de chaque année, sur la base du cours représentatif du DTS communiqué par le FMI. Les gains et pertes de réévaluation sont inscrits au compte de résultat.

A la clôture de chaque période mensuelle, les avoirs du FMI en FCFA sont réévalués sur la base du cours du DTS/FCFA de fin de mois. Les gains et pertes latents sont constatés directement au compte de résultat, en contrepartie de comptes d'ajustement, conformément aux dispositions de l'Article V Section 11 des Statuts du FMI.

Les DTS détenus, les tirages sur les comptes administrés et les allocations de DTS sont convertis en FCFA sur la base du cours de change en vigueur lors des transactions. Les différences résultant de réévaluations mensuelles sont portées au compte de résultat.

### **2.11- Avoirs en monnaies étrangères**

Les réserves de change de la BCEAO sont détenues dans des comptes à vue, des comptes à terme, des encaisses en devises et sont également investis dans des portefeuilles de titres en devises.

### **2.12- Portefeuille de titres**

Dans le cadre de la stratégie globale de gestion de son portefeuille, la BCEAO détient des valeurs mobilières de placement. Ces titres sont classifiés en trois (3) catégories, ci-après, en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels et du modèle économique de gestion retenu par la Banque.

- ***Actifs financiers évalués au coût amorti avec taux d'intérêt effectif***

Ce sont des actifs financiers (obligations et bons de trésors détenus) dont les flux de trésorerie contractuels sont constitués uniquement du remboursement du principal et des intérêts sur le principal et pour lesquels la Banque Centrale a pris la décision de les garder jusqu'à l'échéance. Il s'agit du portefeuille d'investissement constitué en majorité de titres souverains de la zone euro, des Etats-Unis et, plus généralement, de pays membres de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE), ainsi que d'agences et institutions financières internationales. Ces actifs financiers sont enregistrés initialement en comptabilité à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction directement attribuables. Ils sont évalués ultérieurement au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif.

Les actifs financiers évalués au coût amorti font l'objet d'une estimation de pertes de crédit attendues et les corrections de valeur sont constatées, le cas échéant, en compte de résultat.

- ***Actifs financiers évalués en juste valeur par les capitaux propres***

Ce sont des actifs financiers dont les flux de trésorerie contractuels sont constitués uniquement du remboursement du principal et des intérêts sur le principal et pour lesquels la Banque Centrale opte pour un modèle de gestion visant à percevoir les flux de trésorerie contractuels des instruments et à les vendre éventuellement. Ils sont enregistrés initialement en comptabilité à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction directement attribuables et sont évalués ultérieurement à leur

juste valeur. La variation de juste valeur est constatée directement en capitaux propres et n'est pas recyclable ultérieurement en résultat. Les actifs financiers évalués en juste valeur par les capitaux propres font l'objet d'une estimation de pertes de crédit attendues et les corrections de valeur sont constatées, le cas échéant, en capitaux propres.

- **Actifs financiers évalués en juste valeur par résultat**

Cette catégorie regroupe, par défaut, les actifs financiers qui n'ont été classés dans aucune des deux (2) catégories ci-dessus visées.

Ce sont des actifs financiers détenus dans le but d'avoir des liquidités immédiates. Ils se composent de bons du Trésor et valeurs assimilées en devises cotées. Il s'agit du portefeuille de transaction et des parts de fonds communs de placement gérées par des Institutions financières internationales (Banque des Règlements Internationaux et Banque Mondiale).

Ils sont enregistrés initialement en comptabilité à leur juste valeur et sont évalués ultérieurement à leur juste valeur. La variation de juste valeur est constatée en compte de résultat.

### **2.13- Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie, comprennent les avoirs en or, les avoirs sur le FMI ainsi que les avoirs en monnaies étrangères liquides et facilement convertibles en liquidités. Les titres évalués au coût amorti arrivant à maturité dans plus d'un (+1) mois sont exclus de la trésorerie du tableau des flux de trésorerie.

La Banque établit son tableau de flux de trésorerie sur la base de la méthode indirecte.

La trésorerie en devises fait l'objet de réévaluation à la fin de chaque période.

La variation de juste valeur est immédiatement constatée en résultat sous forme de gains ou de pertes de réévaluation (Cf. Notes 30 et 31).

### **2.14- Créances sur les établissements de crédit**

Elles sont constituées principalement par les encours de pensions de titres en FCFA dans le cadre des opérations d'open market ou de refinancement direct. Les pensions de titres contre FCFA permettent soit de fournir des liquidités moyennant l'engagement simultané ultérieur de revendre à la contrepartie (prise en pension), soit de réduire des liquidités excédentaires contre l'engagement simultané ultérieur de rachat à la contrepartie (mise en pension). Les autres créances sur les établissements de crédit incluent les créances impayées qui font l'objet d'un amortissement selon un échéancier. Les créances et engagements résultant de pensions de titres sont inscrits au bilan à leur juste valeur et sont évalués ultérieurement au coût amorti. Les intérêts sont portés au compte de résultat.

Ces créances résultant des opérations de refinancement des établissements de crédit font l'objet, à chaque date d'arrêt, d'une analyse en vue de déterminer la nécessité d'une correction de valeurs

pour pertes de crédit attendues. Il ressort des analyses que le risque de crédit sur ces actifs financiers est négligeable au regard de leurs maturités d'une (1) semaine, un (1) mois, trois (3) mois ou six (6) mois et de leur garantie systématique par des collatéraux couvrant les montants transigés (Cf. Note 28).

## **2.15- Créances sur les Trésors Nationaux**

Conformément aux dispositions de ses Statuts, la Banque Centrale n'accorde plus de concours monétaires directs aux Etats. Toutefois, il subsiste dans les livres de la Banque, des encours de créances liés aux concours consolidés sur les découverts statutaires accordés aux Trésors Nationaux, au titre de l'article 16 des anciens Statuts.

Par ailleurs, le Conseil des Ministres de l'Union, lors de ses sessions des 27 juillet 2009 et 28 mai 2011, a autorisé la mise à disposition, par la Banque Centrale, de ressources adossées respectivement aux allocations générale et spéciale de DTS du 28 août 2009 et du 09 septembre 2009, accordées par le FMI, en faveur des Etats membres de l'UMOA. Dans ce cadre, la BCEAO a consenti aux Etats membres, en septembre, en décembre 2009 et en mai 2011, des concours monétaires équivalents à la contre-valeur en Francs CFA du montant des DTS alloués à chaque Etat. A fin décembre 2025, ces concours sont intégralement remboursés à l'exception d'un Etat membre qui bénéficie, par Avenant aux Conventions, autorisé par le Conseil des Ministres de l'Union en 2015, d'un rééchelonnement.

En outre, le Conseil des Ministres de l'Union, lors de sa session du 20 août 2021, a autorisé la mise à disposition, par la Banque Centrale, des ressources adossées aux allocations générales de DTS du 23 août 2021, accordées par le FMI, en faveur des Etats membres de l'UMOA. Dans ce cadre, la BCEAO a consenti aux Etats membres des concours monétaires équivalents à la contre-valeur en francs CFA du montant des DTS alloués à chaque Etat, avec une maturité de vingt (20) ans, un remboursement in fine du capital et un taux d'intérêt fixé en fonction du taux en vigueur de la commission appliquée par le FMI sur les DTS. Selon les dispositions de la Décision du Conseil des Ministres de l'Union du 20 août 2021, ces concours seront renouvelables à leur échéance.

Au cours des exercices 2023, 2024 et 2025, la BCEAO a procédé au rachat de titres publics auprès des banques de l'Union. Ces titres sont composés de bons du trésor et d'obligations.

Les autres créances sur les Trésors Nationaux concernent les créances sur positions extérieures débitrices des Etats, les créances sur un Etat membre au titre des droits d'entrée à l'UMOA et des engagements antérieurs vis-à-vis de l'AMAO, les dépenses en attente de couverture (taxes à récupérer, dépenses diverses, etc.) et les créances rattachées.

D'une façon générale, les créances sur les Trésors Nationaux, analysées comme des prêts, sont inscrites au bilan à leur juste valeur et sont évaluées en fin de période au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif (TIE). Les intérêts générés sur ces prêts sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Les créances sur les Etats membres de l'UMOA font l'objet, à chaque date d'arrêté, d'une analyse en vue de déterminer la nécessité d'une correction de valeurs pour pertes de crédit attendues. L'analyse du risque de crédit sur ces actifs financiers se base sur les caractéristiques des conventions, de l'historique des flux de trésorerie liés aux remboursements des échéances et sur une analyse prospective tenant compte de l'évolution des indicateurs macro-économiques clés des Etats membres (taux de croissance économique et maîtrise du déficit budgétaire).

Au 31 décembre 2025, l'analyse du risque de contrepartie associé à ces actifs n'a pas nécessité la constatation d'une perte de crédit attendue dans les livres de la Banque.

## **2.16- Autres investissements financiers et prêts au personnel**

- **Autres investissements financiers**

Les autres investissements financiers portent exclusivement sur des titres de participation. D'une façon générale, les participations de la BCEAO ne sont pas significatives, à l'exception de celles détenues dans le capital de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et de celui du Groupement Interbancaire Monétique de l'UEMOA (GIM-UEMOA) qui représentent plus de 20 % du capital de chacune de ces entités.

Toutefois, il ressort de l'analyse des dispositions des Statuts de la BOAD et du GIM-UEMOA que la BCEAO n'exerce pas de contrôle et ne dispose pas d'influence notable sur ces entités. Les participations de la BCEAO dans le capital de la BOAD et du GIM-UEMOA résultent essentiellement de dispositions institutionnelles de l'UMOA, notamment le Traité de l'UMOA et l'Accord instituant une Banque Ouest Africaine de Développement. En conséquence, les normes IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises », IFRS 10 « Etats financiers consolidés » et IFRS 11 « Partenariats » ne s'appliquent pas à la BCEAO pour le traitement comptable des participations dans le capital de ces entités.

Sous ces considérations, ces actifs représentent des placements stratégiques dans des instruments de capitaux propres et ne sont pas détenus à des fins de transactions. A cet égard, conformément à IFRS 9 « Instruments financiers », la BCEAO a opté pour le choix irrévocable du traitement des variations de leur juste valeur dans les capitaux propres. De ce fait, en l'absence de leur cotation sur un marché actif et de mise en distribution de dividendes par la BOAD (du fait de ses statuts) et par le GIM-UEMOA, la Banque a retenu d'évaluer ces actifs financiers selon la méthode patrimoniale d'actif net réévalué ou valeur mathématique des titres concernés (sur la base des derniers états financiers annuels certifiés disponibles) et de les classer en juste valeur de niveau 3. Les variations de juste valeur sont enregistrées en « Autres éléments du résultat global » et ne sont pas recyclables en résultat.

Les produits issus des participations (dividendes) sont comptabilisés dans le compte de résultat.

- **Prêts au personnel**

Ils sont comptabilisés à leur juste valeur. Ultérieurement, ces actifs sont évalués au coût amorti sur la base du TIE. Les produits liés à ces prêts sont comptabilisés dans le compte de résultat.

A chaque clôture, un examen de l'évolution du risque de crédit sur ces prêts est effectué, afin de déterminer et constater, le cas échéant, les corrections de valeurs au titre de pertes de crédit attendues.

## **2.17- Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production. Seuls les terrains et les constructions sont réévalués tous les cinq (5) ans. Toutefois, en cas de changement dans les conditions de marché et quand la Banque estime qu'une réévaluation peut avoir une incidence significative, elle procède à une réévaluation.

L'évaluation des terrains et des immeubles est effectuée selon le modèle de la réévaluation, conformément aux dispositions de la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles ». Les réévaluations sont effectuées à dire d'expert et à la suite d'inventaires physiques.

L'écart de réévaluation est imputé aux capitaux propres sous une rubrique séparée dans les autres éléments du résultat global en contrepartie des comptes d'immobilisations concernés.

Les résultats de la dernière réévaluation du patrimoine immobilier (terrains et immeubles) de la BCEAO, avec date de référence le 1<sup>er</sup> janvier 2023, ont été enregistrés dans les comptes.

Les amortissements sont calculés suivant la méthode linéaire, sur la base de la durée de vie utile estimée de l'immobilisation.

Les durées de vie utile retenues sont les suivantes :

<b>Immobilisations</b>	<b>Durées de vie utile (ans)</b>
Terrains	Indéfinie
Constructions	20 à 60
Matériels et mobiliers	5 à 10 ans
Logiciels	3
Patrimoine artistique	Indéfinie

Les immobilisations entièrement amorties demeurent inscrites au bilan aussi longtemps qu'elles subsistent. Les immobilisations figurent au bilan à leurs valeurs nettes.

Le patrimoine artistique est constitué d'objets de collection (billets et pièces de monnaie de collection d'autres banques centrales, médailles, effigies, statues...). Ces actifs ne sont pas amortis du fait que leur utilisation n'induit pas d'usure ou d'obsolescence dans le temps. La BCEAO estime que leur durée de vie est indéterminée.

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée, afin de s'assurer que leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est définie comme la plus élevée entre la juste valeur (diminuée du coût de cession) et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Des provisions pour dépréciation sont constituées lorsque la valeur recouvrable fait apparaître une décote significative et durable. La valeur recouvrable, servant au calcul d'une provision durable, est déterminée en tenant compte des facteurs tels que :

- l'importance significative de la perte de valeur constatée sur l'actif et sa durée ;
- l'évolution du marché ;
- l'inadéquation de l'actif au marché ;
- lorsqu'il n'existe que peu d'espoir de recouvrer la valeur comptable du bien dans un avenir prévisible.

Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

Par ailleurs, la Banque a opté pour la comptabilisation des immobilisations reçues à titre gracieux (IAS 20 « Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique ») selon la méthode dite de « Subvention constatée en produits différés ». A cet égard, les biens concernés sont inscrits à l'actif en contrepartie de la constatation de produits différés (produits constatés d'avance) au passif.

Ces produits différés sont repris en compte de résultat sur une base systématique et rationnelle de la durée d'utilité de l'actif auxquels ils sont associés.

## **2.18- Immeubles de placement**

Les immeubles de placement concernent les biens immobiliers (terrains ou bâtiments) détenus par la Banque pour en tirer des loyers versés par des tiers autres que les membres de son personnel, conformément aux dispositions de la norme IAS 40 « Immeubles de placement ». Les immeubles de placement sont évalués initialement et ultérieurement selon la méthode du coût. Ces immeubles font également l'objet de tests de dépréciation.

A chaque arrêté, la BCEAO examine les créances locatives en vue d'apprécier le risque de crédit et constater, le cas échéant, les corrections de valeurs au titre de pertes de crédit attendues.

Par ailleurs, à l'instar des terrains et des constructions, les immeubles de placement sont réévalués tous les cinq (5) ans, à dire d'expert et à la suite d'inventaires physiques. Les résultats de ces évaluations fournissent une indication de la valeur de marché des immeubles de placement.

#### **2.19- Stocks de billets et monnaies non émis**

A l'achat, les dépenses sont comptabilisées dans les comptes de charges au coût de revient. A la fin de chaque période mensuelle et à la clôture, les signes monétaires non émis sont traités comme des stocks. Le traitement consiste à évaluer, au coût moyen pondéré, le stock de billets et monnaies non émis et à ajuster le compte de charges de l'exercice par l'annulation du stock initial et la constatation du stock final.

#### **2.20- Billets et monnaies en circulation**

Les billets et pièces de monnaie en circulation correspondent à la différence entre les billets et monnaies émis par la Banque Centrale et ses encaisses en billets et monnaies CFA. Ils sont analysés comme des dettes envers les détenteurs. Ils sont inscrits au bilan à leur juste valeur et ultérieurement évalués à leur juste valeur du fait de leur exigibilité à vue.

#### **2.21- Comptes créditeurs et dépôts**

Les comptes à vue (dettes à vue) et les dépôts auprès de la Banque Centrale sont inscrits au bilan à leur juste valeur et sont évalués ultérieurement à leur juste valeur car exigibles à vue. Certains comptes créditeurs et dépôts sont rémunérés. Les charges d'intérêts sont imputées au compte de résultat.

#### **2.22- Transferts à exécuter**

La Banque Centrale exécute, pour le compte de sa clientèle, des transferts de fonds à l'intérieur et à l'extérieur de l'UMOA. Les encours de transferts de fonds à exécuter sont portés au bilan à leur juste valeur car exigibles à vue.

#### **2.23- Engagements en monnaies étrangères**

La Banque Centrale a contracté des emprunts auprès de Correspondants dans le cadre de la réforme des systèmes et moyens de paiement. Ces engagements sont inscrits à leur juste valeur.

En fin de période, les engagements en monnaies étrangères correspondant à des emprunts en devise sont évalués au coût amorti. Les charges d'intérêts, calculées au TIE, et les différences de change sont portées au compte de résultat.

Aucun actif n'a été donné en garantie dans le cadre de ces emprunts.

Au cours de l'exercice 2025, il n'y a pas eu de changement sur les termes des accords entre la BCEAO et les prêteurs concernés.

## **2.24- Provisions pour risques et charges**

Une provision est constituée lorsque la BCEAO a une obligation réglementaire, implicite ou juridique qui résulte d'un événement passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources dont le montant peut être estimé de manière fiable.

## **2.25- Avantages du personnel**

Au titre des avantages liés à l'emploi, la BCEAO participe à des régimes de retraite et accorde à son personnel des indemnités de départ à la retraite ainsi que des gratifications au titre de médailles de travail.

Le personnel de la Banque Centrale bénéficie d'une retraite versée par une structure spécialisée.

Le plan de retraite est financé par les contributions de la Banque Centrale et du personnel sur la base de pourcentages spécifiques (régime à cotisations définies). La Banque Centrale comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et n'a aucune obligation (juridique ou implicite) d'effectuer des paiements supplémentaires si la structure spécialisée ne dispose pas des actifs suffisants pour assurer les paiements de prestations de retraite.

Les engagements de la Banque Centrale à verser au personnel au titre des indemnités de départ à la retraite sont évalués sur une base actuarielle et sont comptabilisés en résultat et dans les autres éléments du résultat global des capitaux propres.

Une provision est constituée pour couvrir l'intégralité de ses engagements de retraite. Elle est évaluée selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode tient compte d'hypothèses démographiques issues des informations les plus récentes y relatives, diffusées par les instituts en charge des statistiques dans chacun des pays membres de l'UMOA, d'évolutions de salaires, de l'inflation, du taux d'actualisation (taux à long terme des emprunts d'Etat dans l'UMOA) et de départs anticipés.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (taux d'actualisation, taux d'évolution du salaire...) ainsi que les différences constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité constituent des écarts actuariels (gains ou pertes) enregistrés immédiatement et en totalité dans les capitaux propres au titre des autres éléments du résultat global.

A compter de l'exercice 2024, la BCEAO a décidé de couvrir la provision pour indemnités de départ à la retraite par des actifs, auprès d'un organisme spécialisé. Conformément à la convention y relative, ce tiers devra mettre en place les stratégies d'investissement en adéquation avec les objectifs de la constitution de ladite provision et présenter périodiquement des rapports de gestion à la BCEAO.

A cet égard, au terme de l'exercice, une évaluation devra être faite aux fins de procéder à l'ajustement de la provision.

Ainsi, le passif net comptabilisé au titre de la provision pour indemnités de départ à la retraite est la différence entre la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies et la valeur de marché des actifs du régime (s'ils existent).

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour la Banque, prenant la forme d'une économie de versements futurs ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

Les éléments de réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies sont comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global au sein des capitaux propres sans possibilité de recyclage ultérieurement en résultat. Ils comprennent les écarts actuariels, le rendement des actifs du régime et la variation de l'effet du plafonnement éventuel de l'actif (à l'exclusion des montants du rendement des actifs du régime et de ceux de la variation de l'effet du plafonnement pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif ou l'actif net au titre des prestations définies).

S'agissant des engagements au titre des médailles de travail, ils sont évalués sur une base actuarielle et sont comptabilisés en résultat sous forme de provision.

En effet, des médailles de travail sont versées au personnel, selon leur ancienneté, au sein de l'effectif en activité de la Banque. Ils constituent des avantages à long terme au titre des avantages du personnel. Ces avantages à long terme sont évalués de manière identique aux avantages postérieurs à l'emploi.

Toutefois, les ajustements nécessaires au titre de l'exercice sont comptabilisés immédiatement en résultat en contrepartie de la provision inscrite au passif du bilan de la Banque.

## **2.26- Réserves de prévoyance**

La Banque applique une politique constante et prudente en ce qui concerne le traitement des risques bancaires spécifiques et généraux. A cet égard, les réserves de prévoyance suivantes sont constituées :

- **Réserve pour Risques Bancaires Généraux**

La Banque Centrale constitue une réserve affectée à la couverture des risques généraux inhérents aux opérations bancaires. La réserve est dotée par un prélèvement sur le bénéfice lorsque les raisons de prudence l'imposent. La réserve pour risques bancaires généraux fait partie intégrante des capitaux propres de la BCEAO.

- **Réserve sur risques de refinancement**

Cette réserve est constituée en couverture des risques non individualisés inhérents aux activités de banque centrale. La réserve sur risques de refinancement est alimentée par un prélèvement sur le bénéfice.

La réserve sur risques de refinancement fait partie intégrante des capitaux propres de la BCEAO.

- **Réserve de réévaluation des devises**

La réserve de réévaluation des devises est destinée à la couverture du risque de change encouru par la BCEAO dans le cadre de la gestion des avoirs en devises.

Conformément à la Décision du Conseil des Ministres de l'UMOA n° 003 du 24 mars 2016 portant modalités de fonctionnement de la réserve de réévaluation des devises dans les livres de la BCEAO, la réserve de réévaluation des positions de change est alimentée, soit par l'excédent net latent des écarts de réévaluation mensuelle des devises, soit par les sommes prélevées sur le résultat net de la Banque, sur Décision du Conseil des Ministres de l'UMOA.

Les pertes nettes latentes enregistrées au cours d'un exercice sont couvertes, à due concurrence, par les ressources disponibles sur la réserve de réévaluation des devises.

La réserve de réévaluation des devises est incluse dans le passif du bilan de la BCEAO.

- **Réserve de réévaluation des instruments financiers**

La réserve de réévaluation des instruments financiers est destinée, à l'instar de la réserve de réévaluation des devises, à atténuer l'impact défavorable de l'application des normes comptables internationales relatives aux instruments financiers sur le compte de résultat de la BCEAO.

La réserve de réévaluation des instruments financiers est alimentée suivant décision du Conseil des Ministres de l'UMOA, par affectation du résultat de la Banque, notamment pour un montant correspondant aux profits nets latents dégagés sur l'évaluation des instruments financiers.

Les pertes nettes latentes enregistrées au cours d'un exercice sont couvertes, à due concurrence, par les ressources disponibles sur la réserve.

La réserve de réévaluation des instruments financiers est incluse dans le passif du bilan de la BCEAO.

## **2.27- Instruments dérivés**

A compter de l'exercice 2023, le Gouvernement de la Banque Centrale a marqué son accord pour le recours à des opérations de swaps de change dans le cadre de la gestion de la trésorerie courante.

Ces opérations consistent à échanger au comptant une quantité de devises contre une autre, et de procéder, à une date ultérieure, à un échange symétrique, à un cours fixé à l'initiation du contrat.

A cet égard, elles s'analysent comme des couvertures de juste valeur. Ainsi, le profit ou la perte résultant de la réévaluation à la juste valeur de ces instruments de couverture est comptabilisé(e) en résultat net. Symétriquement, le profit ou la perte sur les éléments couverts est également comptabilisé(e) dans l'état du résultat net.

La Banque n'a pas eu recours à ces opérations au cours de la période sous revue.

## **2.28- Autres engagements hors bilan**

Ce sont des droits et obligations dont les effets sont subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations.

Les autres engagements hors bilan sont composés notamment d'engagements sur titres, d'engagements de garantie ainsi que de valeurs affectées ou reçues en garantie lors des opérations de refinancement. Ces engagements sont comptabilisés en hors-bilan à leur valeur nominale dès la naissance de l'obligation contractuelle.

Les engagements hors bilan font l'objet, à chaque date d'arrêté, d'une analyse en vue de déterminer si des engagements de prêt ou des contrats de garantie financière pouvant faire l'objet d'estimation de pertes de crédit attendues sont enregistrés. Le cas échéant, une correction de valeurs pour pertes de crédit attendues est constatée.

## **2.29- Reconnaissance des produits et des charges**

La reconnaissance des produits et des charges est effectuée selon les règles suivantes :

- les produits et les charges sont pris en compte au cours de l'exercice pendant lequel ils sont réalisés, acquis ou dus ;
- les produits et les charges en monnaies étrangères sont convertis au cours de change de la date de transaction ;
- la réévaluation des titres s'effectue ligne de titre par ligne de titre ;
- les plus-values et moins-values, réalisées ou latentes, sur devises étrangères et instruments financiers, liées aux variations de taux d'intérêt et aux prix du marché, sont comptabilisées au compte de résultat ;
- le coût moyen pondéré est utilisé pour le calcul du coût d'acquisition des titres vendus.

## **2.30- Jugements comptables critiques et estimations**

L'établissement des états financiers, sur la base des normes IFRS et des règles spécifiques à la Banque Centrale, nécessite des estimations, hypothèses et jugements qui affectent la valeur des actifs, passifs, revenus et dépenses ainsi que des passifs éventuels. Il peut y avoir des écarts entre les estimations effectuées et les valeurs réelles.

Les estimations et jugements sont évalués continuellement et tiennent compte de l'expérience passée, des informations disponibles et d'autres facteurs jugés pertinents. Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont régulièrement révisées.

Les révisions des estimations sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision n'a d'incidence que sur cette période ou dans la période de la révision et dans les périodes ultérieures si la révision a une incidence sur la période considérée et sur les périodes ultérieures.

Les principaux jugements et estimations appliquées sont résumés ci-après :

**Principaux jugements :**

- Classification et l'évaluation des actifs et passifs financiers : la classification et l'évaluation d'un actif ou d'un passif financier conformément à IFRS 9 appellent des jugements de la part de la Banque.
- Risque de crédit associé aux créances sur les Etats : à la date d'arrêté, la Banque a examiné les conventions de créances avec les Etats membres de l'UMOA en vue d'évaluer l'évolution du risque de crédit associé à ces actifs financiers. Les analyses effectuées, catégorie de créance par catégorie de créance, sur la base des caractéristiques des conventions, de l'historique des flux de trésorerie et d'une analyse prospective (perspectives économiques et financières des Etats membres) n'ont pas mis en évidence un risque avéré de défaillance des Etats membres ou une dégradation du risque de crédit par rapport à la période précédente. Sur cette base, le risque de crédit est jugé négligeable sur ces créances et aucune correction de valeur pour pertes de crédit attendues n'est constatée.
- Risque de crédit associé aux prêts au personnel : à la date d'arrêté, la Banque a estimé les pertes de crédit attendues sur les prêts au personnel. Les résultats de ces estimations étant peu significatifs, la Banque n'a pas jugé opportun la constatation de correction de valeurs sur ces actifs. L'actualisation annuelle des analyses effectuées n'a pas mis en évidence, pour ces actifs financiers, une dégradation du risque de crédit par rapport à la période précédente.
- Risque de crédit associé aux créances locatives : la Banque a examiné les créances locatives et a conclu au caractère négligeable du risque de crédit y attaché, en l'absence d'incidents enregistrés au cours des trois (3) dernières années.
- Consolidation : comme expliqué à la note 2.16, les dispositions des normes relatives à la consolidation ne s'appliquent pas à la BCEAO.

**Principales estimations :**

- Dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti et à la juste valeur par les autres éléments du résultat global : à chaque arrêté, la Banque apprécie l'évolution du risque de crédit associé aux instruments financiers concernés par la dépréciation. En cas d'augmentation du risque de crédit, les pertes de crédit attendues sont calculées et les corrections de valeurs constatées dans les différentes étapes du modèle de dépréciation de la norme IFRS 9.
- Dépréciation des immeubles de placement évalués au coût : à chaque arrêté, la Banque passe en revue ses immeubles de placement évalués au coût pour déterminer si une dépréciation s'est produite. Si cette indication objective existe, la dépréciation est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs qui nécessitent des estimations.

- Juste valeur des instruments financiers : la juste valeur des instruments financiers non cotés sur des marchés actifs est évaluée à l'aide de techniques d'évaluation. Celles-ci sont validées et périodiquement revues afin de refléter au mieux la juste valeur des instruments financiers évaluée à la date de référence.
- S'agissant spécifiquement des titres de participation non consolidés, ils sont évalués en appliquant la méthode de l'actif net corrigé ou de la valeur mathématique, que la BCEAO considère comme étant la plus appropriée pour donner une image représentative de la valeur intrinsèque de la quote-part qu'elle détient dans les capitaux propres de ces entités<sup>2</sup>.
- Avantages postérieurs à l'emploi : la valeur actuelle des obligations liées aux engagements de retraite et aux médailles de travail est tributaire des hypothèses financières et actuarielles utilisées, y compris le taux d'actualisation. S'agissant des actifs du régime, ils sont évalués en appliquant les mêmes règles retenues pour l'évaluation des actifs financiers détenus par la Banque. Pour sa part, à la fin de chaque exercice, le taux d'actualisation utilisé pour la détermination de ces obligations correspond au taux à long terme des emprunts d'Etat dans l'UMOA. Les estimations des autres variables sont effectuées sur la base du meilleur jugement par les Services compétents de la Banque.

### **2.31- Evénements postérieurs à la date de clôture**

Les événements significatifs ayant un lien avec une situation qui existait à la date de clôture des comptes, donnent lieu à un ajustement des montants comptabilisés dans les états financiers.

A cet égard, les actifs et les passifs font l'objet d'un ajustement pour tenir compte d'événements significatifs survenus entre la date de clôture et la date d'approbation des états financiers. Ceux concernant des situations apparues postérieurement à la date de clôture (événements postérieurs à la date de clôture ne donnant pas lieu à des ajustements), sont mentionnés dans les notes annexes, avec une estimation de leur incidence financière.

### **2.32- Changement de méthodes, d'estimations comptables**

Non applicable.

### **2.33- Contextes économique et monétaire**

L'activité économique dans l'UEMOA reste dynamique, nonobstant la persistance des incertitudes au niveau international liées aux tensions géopolitiques et commerciales.

Selon les estimations du FMI, l'économie mondiale devrait demeurer résiliente avec une croissance s'établissant à 3,3% en 2025. Elle est ressortie plus favorable que les prévisions précédentes, en hausse de 0,1 point de pourcentage. Cette évolution résulte de la bonne tenue des échanges commerciaux, des investissements liés aux nouvelles technologies, notamment l'Intelligence

---

<sup>2</sup> La Banque prévoit d'explorer des méthodes alternatives de valorisation de ses titres de participation. A cet égard, elle appréciera le résultat des travaux envisagés par rapport à celui de la méthode en vigueur au titre de ses principaux jugements comptables et estimations.

Artificielle (IA), des conditions financières globalement favorables en lien avec des politiques monétaires plus accommodantes ainsi que des mesures de relance budgétaire attendues dans plusieurs pays avancés.

Au sein de l'Union, les estimations laissent apparaître une croissance macroéconomique robuste soutenue par l'ensemble des secteurs d'activité, notamment l'industrie extractive et les services. La croissance économique se situerait à 6,7% en 2025, après 6,2% en 2024.

L'orientation de la politique monétaire en 2025 est restée en ligne avec les objectifs de préservation de la stabilité externe et interne de la monnaie commune. Le Comité de Politique Monétaire (CPM) de la BCEAO a baissé de 25 points de base les taux directeurs, dans un contexte d'atténuation des tensions inflationnistes et de renforcement de l'équilibre extérieur. Ainsi, le taux minimum de soumission aux appels d'offres d'injection de liquidité s'établit à 3,25%, et celui du guichet de prêt marginal à 5,25%, niveaux en vigueur depuis le 16 juin 2025.

### **Note 3 – Gestion des risques**

Les risques gérés à la BCEAO sont de trois types : le risque stratégique, le risque financier et le risque opérationnel.

#### **3.1. Le risque stratégique**

Le risque stratégique est défini comme le risque lié aux orientations stratégiques et politiques fixées par une organisation pour réaliser ses missions dans le respect des attentes des parties prenantes et faire face aux mutations des environnements interne et externe. A la BCEAO, ce risque concerne ses missions fondamentales ainsi que les orientations définies par ses Organes, et particulièrement celles inscrites au Plan Stratégique.

#### **3.2. Le risque financier**

Le risque financier est le risque de perte consécutive à une opération sur un actif financier ou une opération économique ayant une incidence financière. Il est lié aux incertitudes inhérents aux marchés financiers. La gestion du risque financier a pour objet de minimiser les conséquences négatives potentielles sur les performances de la BCEAO. Dans ce cadre, la Banque est exposée aux principaux risques ci-après.

- **Risque de crédit**

Le risque de crédit mesure la capacité de l'émetteur des obligations à honorer ses engagements (paiement périodique des coupons et remboursement du principal à l'échéance).

Il est apprécié sur la base d'un « rating » minimum, car les objectifs de gestion contraignent la BCEAO à la souscription d'instruments financiers offrant un degré élevé de liquidité et de sécurité, apprécié à partir du rating ainsi que du statut de l'émetteur du titre ou de la contrepartie auprès de laquelle un dépôt en espèces a été effectué.

Le rating renseigne sur la qualité de l'émetteur du titre ou de la contrepartie auprès de laquelle un dépôt en espèces a été effectué. Il est constitué des notes attribuées par des agences spécialisées et indépendantes telles que Moody's, Standard & Poor's et Fitch IBCA. Il donne des indications sur l'aptitude de l'émetteur du titre ou du dépositaire d'un placement en espèces à faire face au paiement des intérêts et du capital. Le rating fait l'objet d'évaluations périodiques.

- **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité représente le risque de ne pouvoir trouver un acquéreur pour un titre que l'on désire revendre, ou de ne pouvoir revendre un titre sans affecter substantiellement son prix de marché.

Au regard de la contrainte de liquidité plus ou moins forte pesant sur les réserves de change, les contreparties privilégiées par la Banque Centrale sont celles qui présentent un risque de type « souverain ». Toutefois, la BCEAO admet dans son univers d'investissement des risques autres que souverains qui bénéficient d'un rating élevé et dont les supports offrent un degré de liquidité proche de celui de titres d'Etat.

- **Risque de marché**

Le risque de marché se subdivise en risque de change, risque de taux d'intérêt et autres risques de marché.

- ***Risque de change***

Les actifs financiers évalués en juste valeur et ceux évalués au coût amorti sont principalement constitués en euros.

La Banque Centrale assure une gestion active du risque de change sur les opérations avec le FMI.

Des opérations de change sont effectuées dans le cadre de la gestion du Fonds de liquidité. Pour la gestion du risque de change, il a été développé et mis en œuvre un modèle de suivi selon la technique de la « Value At Risk » (VAR). En outre, les règles de gestion du portefeuille en devises de la Banque Centrale instituent un maximum d'engagement de l'actif par agent et des limites de pertes (latentes et effectives).

Par ailleurs, des opérations de change sont également effectuées avec les banques de l'Union, leur couverture est assurée de façon systématique et immédiate par des opérations de change conclues avec des correspondants extérieurs. Ce dispositif permet d'atténuer le risque de change.

## - **Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt associé aux placements obligataires est celui d'une variation des taux d'intérêt sur le marché et de l'impact de cette variation sur le prix des obligations. Il est apprécié en fonction des différents portefeuilles ou catégories d'actifs.

### ➤ *Actifs financiers évalués en juste valeur par résultat*

Cette catégorie d'actifs financiers est réévaluée mensuellement à leur juste valeur c'est-à-dire à leur valeur de marché.

Sur cette base, ces instruments financiers sont exposés aux risques de taux d'intérêt. En pratique, cela signifie qu'une augmentation des taux d'intérêt sur les marchés financiers entraîne une perte lors de la réévaluation d'un titre évalué en juste valeur par résultat et inversement.

Le risque de taux d'intérêt sur le Fonds de liquidité, constitué de titres évalués en juste valeur par résultat et qui fait l'objet d'une gestion active, est géré de manière relative par rapport à un portefeuille de référence ou « benchmark » dont les caractéristiques traduisent les choix à moyen terme du couple risque/rendement de la Banque Centrale.

La mesure du risque de taux d'intérêt est effectuée au travers de la duration qui est définie comme la durée moyenne pondérée pour récupérer entièrement le capital et les paiements d'intérêt.

Afin de limiter les risques pris lors des investissements, le cadre de gestion des réserves de change de la BCEAO a limité l'écart maximal de duration entre les Fonds abritant les titres évalués en juste valeur par résultat et leur portefeuille de référence ou « benchmark ».

Les actifs financiers évalués en juste valeur par résultat sont constitués de titres d'Etat et d'agences.

### ➤ *Actifs financiers évalués au coût amorti*

Ces actifs financiers sont réévalués selon la méthode du coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif, qui lui-même est déterminé à la date d'acquisition du titre. Ainsi, la variation des taux d'intérêt sur les marchés financiers n'a pas d'influence sur la comptabilisation de cette catégorie d'actifs, sauf en cas de cession anticipée. Il s'agit principalement du portefeuille d'investissement constitué en majorité de titres souverains de la zone euro et des Etats-Unis présentant des risques de pertes attendues peu significatifs.

### ➤ *Actifs financiers évalués en juste valeur par capitaux propres*

Ces actifs financiers sont évalués ultérieurement à leur juste valeur au cours du jour le plus récent ou à leur valeur de marché (mark to market) et sont donc exposés aux risques de taux d'intérêt.

De ce fait, une augmentation des taux d'intérêt sur les marchés financiers entraîne une perte lors de la réévaluation d'actifs financiers évalués à la juste valeur par les capitaux propres et inversement.

La mesure du risque de taux d'intérêt est également effectuée au travers de la duration, définie comme la durée moyenne pondérée pour récupérer entièrement le capital et les paiements d'intérêt.

- **Autres risques de marché**

Les autres risques de marché sont les risques que la valeur des instruments financiers varie en raison de facteurs autres que les cours des devises et les taux d'intérêts.

### **3.3. Le risque opérationnel**

Le risque opérationnel est le risque de pertes financières, d'atteinte à la réputation, d'incapacité à atteindre les objectifs des structures, résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des procédures, au personnel, aux systèmes ou aux événements extérieurs. Il intègre le risque de discontinuité d'activité lié aux événements très rares mais à conséquences extrêmes, le risque juridique lié à la non-conformité aux obligations légales, réglementaires et contractuelles, le risque sanitaire ainsi que le risque projet.

La gestion des risques opérationnels à la BCEAO consiste à assurer la bonne conduite des activités et l'exécution efficiente des opérations dans le cadre de la réalisation de ses missions et l'atteinte de ses objectifs. A cet effet, la Banque a mis en place un dispositif de contrôle et de prévention des risques.

Ce dispositif a été réaménagé en 2013 par la mise en place d'une Démarche de MAîtrise des Risques (DMAR) ayant abouti à l'élaboration d'une cartographie des risques ainsi qu'un guide méthodologique permettant notamment une claire compréhension des concepts relatifs au risque opérationnel. Le dispositif intègre également des activités d'audit interne et d'inspection.

Au plan opérationnel, la BCEAO a recours à des outils pour identifier, évaluer et traiter les risques. Ces risques sont contrôlés en se fondant sur un ensemble de politiques, de directives et de procédures. La mise en place d'une base des incidents opérationnels permet d'objectiver l'évaluation des risques.

La BCEAO cherche en permanence à adapter son dispositif de maîtrise des risques à la diversification de ses activités.

Par ailleurs, la BCEAO dispose d'un Plan de Continuité d'Activité qui lui confère la capacité à poursuivre ses activités essentielles à des niveaux prédéfinis acceptables suite à une crise.

## **Note 4 – Centralisation des comptes, audit et approbation des comptes**

### **4.1- La centralisation des comptes**

Les situations comptables des Agences Principales, des Agences Auxiliaires, de la Représentation de la BCEAO auprès des Institutions Européennes de Coopération, du Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA et du Centre de Traitement Fiduciaire font l'objet d'une centralisation au Siège.

## **4.2- Audit et approbation des comptes**

Au terme de l'exercice social, les comptes arrêtés le 31 décembre de chaque année par le Conseil d'Administration sont soumis, dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice, à l'approbation du Conseil des Ministres, conformément aux dispositions de l'article 108 des Statuts de la BCEAO.

En application de l'article 87 des Statuts, un Comité d'Audit composé de quatre Administrateurs de la Banque, est chargé d'apprécier la qualité de l'administration, du fonctionnement, de l'information financière et du système de contrôle de la BCEAO.

Le contrôle des comptes de la BCEAO est institué par l'article 107 de ses Statuts. Il est assuré par les Contrôleurs Nationaux chargés de contrôler les comptes particuliers des Agences dans les Etats et un Commissaire Contrôleur chargé de centraliser les observations des Contrôleurs Nationaux et de vérifier la comptabilité centralisée de la Banque Centrale. En outre, le Commissaire Contrôleur est chargé du contrôle de la comptabilité du Siège et du Centre de Traitement Fiduciaire ainsi que de celles du Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA et de la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération. A ce titre, le Conseil des Ministres de l'Union a procédé, lors de ses sessions ordinaires du 21 décembre 2023 et du 11 juillet 2024, à la désignation des Contrôleurs Nationaux et du Commissaire Contrôleur pour la vérification des comptes des exercices 2024 à 2029. A cet égard, le Cabinet Deloitte Côte d'Ivoire a été désigné comme Commissaire Contrôleur.



## Note 5 - Cours des monnaies étrangères et prix de l'or

Monnaies étrangères et or	31/12/25 en F CFA	31/12/24 en F CFA	Variation en %
1 Dinar des Emirats Arabes (AED)	151,921	171,860	-11,60
1 Yuan chinois (CNY)	79,740	86,500	-7,82
1 Dollar des Etats Unis (USD)	558,260	631,400	-11,58
1 Euro (EUR)	655,957	655,957	-
1 Livre Sterling (GBP)	751,730	791,090	-4,98
1 Franc suisse (CHF)	704,270	696,940	1,05
1 Yen japonais (JPY)	3,563	4,023	-11,42
1 Droit de Tirage Spécial (DTS)	764,540	823,108	-7,12
1 Dollar canadien (CAD)	407,730	438,830	-7,09
1 Unité de Compte de l'Afrique de l'Ouest (UCA)	764,760	823,108	-7,09
1 Once d'or	2 394 268,000	1 665 381,000	43,77

Evolution mensuelle du cours du Droit de Tirage Spécial (DTS) : valeur 1 DTS en FCFA en fin de mois	2025	2024
janvier	822,913	804,971
février	824,752	804,383
mars	805,888	802,990
avril	782,160	806,595
mai	784,851	800,023
juin	769,716	805,988
juillet	776,484	804,754
août	770,090	796,713
septembre	765,948	794,678
octobre	771,203	802,697
novembre	769,769	818,410
décembre	764,540	823,108

## Informations sur le bilan et le hors bilan

### Bilan Actif

#### Note 6 – Avoirs en or

Cette rubrique se décompose comme suit.

	31/12/25		31/12/24		Variation	
	en onces	en millions de FCFA	en onces	en millions de FCFA	en millions de FCFA	%
Or en dépôt	938 370,90	2 246 711	1 280 121,20	2 131 890	114 821	79
Or solde compte poids	40 131,49	96 086	40 131,49	66 834	29 252	44
Opérations de placements en or	541 750,52	1 297 096	200 000,00	333 076	964 020	289
<b>Total</b>	<b>1 520 252,91</b>	<b>3 639 893</b>	<b>1 520 252,70</b>	<b>2 531 800</b>	<b>1 108 093</b>	<b>44</b>

L'augmentation des avoirs en or est liée essentiellement à l'appréciation du cours moyen de l'once d'or qui passe de 1 665 381 F CFA au 31 décembre 2024 à 2 394 268 F CFA au 31 décembre 2025.

Le stock d'or est resté quasiment stable d'une période à l'autre.

(En millions de FCFA)

	31/12/24	Variation					31/12/25	
		Achat (+)	Vente (-)	Transfert (+/-)	Mise en place placement (+/-)	Liquidation placement (+/-)		Réévaluation (+/-)
Or en dépôt	2 131 890	0	0	0	-975 482	383 625	706 678	2 246 711
Or solde compte poids	66 834	123 992	123 905				29 165	96 086
Opérations de placements en or	333 076				975 482	-383 625	372 163	1 297 096
<b>Total</b>	<b>2 531 800</b>	<b>123 992</b>	<b>123 905</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 108 006</b>	<b>3 639 893</b>

#### Note 7 – Avoirs sur le Fonds Monétaire International

La rubrique « Avoirs sur le Fonds Monétaire International » comprend la position de réserve et les avoirs en DTS. Elle se présente comme suit :

	31/12/25		31/12/24		Variation	
	en DTS	en millions de FCFA	en DTS	en millions de FCFA	en millions de FCFA	%
Position de réserve (*)	250 689 733	191 662	250 660 237	206 320	-14 658	-7
Avoirs en Droits de Tirage Spéciaux	3 413 977 874	2 610 123	2 715 458 876	2 235 116	375 007	17
<b>Total</b>	<b>3 664 667 607</b>	<b>2 801 785</b>	<b>2 966 119 113</b>	<b>2 441 436</b>	<b>360 349</b>	<b>15</b>

(\*) En conformité avec la situation publiée par le FMI.

- **Position de réserve**

La position de réserve s'analyse comme suit.

	31/12/25		31/12/24		Variation	
	en DTS	en millions de FCFA	en DTS	en millions de FCFA	en millions de FCFA	%
Quotas FMI	1 711 600 000	1 308 586	1 711 600 000	1 408 831	-100 245	-7
FMI, Compte N°1	-3 969 622 715	-3 104 880	-3 858 147 528	-3 111 961	7 081	0
FMI, Compte Titres	-55 717 976	-43 580	-54 030 073	-43 580	0	0
Ajustement FMI compte N°1	(*)	69 945	(*)	-63 711	133 656	210
Ajustement FMI compte Titres	(**)	982	(**)	-892	1 874	210
Avoirs exclus (***)	2 564 430 424	1 960 609	2 451 237 838	2 017 633	-57 024	-3
<b>Total</b>	<b>250 689 733</b>	<b>191 662</b>	<b>250 660 237</b>	<b>206 320</b>	<b>-14 658</b>	<b>-7</b>

(\*) L'équivalent en DTS de l'ajustement FMI Compte N°1 n'est pas associé au poste FMI Compte N°1 en DTS.

(\*\*) L'équivalent en DTS de l'ajustement FMI Compte Titres n'est pas associé au poste FMI Compte Titres en DTS.

(\*\*\*) Il s'agit du Mécanisme Elargi de Crédit (MEDC), de l'Accord de Confirmation (SBA) et de l'Instrument de Financement Rapide (IFR) accordés aux Etats de l'Union en contrepartie des avoirs en FCFA du Fonds dans les livres de la Banque.

- **Avoirs en DTS**

Les avoirs en Droits de Tirages Spéciaux sont ventilés comme suit.

	31/12/25		31/12/24		Variation	
	en DTS	en millions de FCFA	en DTS	en millions de FCFA	en millions de FCFA	%
DTS détenus	3 287 616 821	2 513 515	2 534 975 816	2 086 559	426 956	20
BCEAO, son compte au FMI	126 361 053	96 608	180 483 060	148 557	-51 949	-35
<b>Total</b>	<b>3 413 977 874</b>	<b>2 610 123</b>	<b>2 715 458 876</b>	<b>2 235 116</b>	<b>375 007</b>	<b>17</b>

### Note 8 – Avoirs en monnaies étrangères

Cette rubrique comprend les avoirs détenus en compte auprès des correspondants, les billets étrangers, les titres en devises et les créances rattachées.

La rubrique se décompose comme suit.

(En millions de FCFA)

	31/12/25	31/12/24	Variation	%
Correspondants et dépôts	12 355 629	4 454 410	7 901 219	177
Billets étrangers	44 431	30 612	13 819	45
Portefeuille de titres	3 941 354	4 045 603	-104 249	-3
Créances rattachées (intérêts courus)	10 394	9 968	426	4
<b>Total</b>	<b>16 351 808</b>	<b>8 540 593</b>	<b>7 811 215</b>	<b>91</b>

- **Correspondants et dépôts**

Ce poste s'analyse comme suit.

*(en millions de FCFA)*

	31/12/25	31/12/24	Variation	%
Comptes ordinaires et de dépôt chez les correspondants	12 355 629	4 454 410	7 901 219	177
Avoirs auprès de l'Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMAO)	0	4 825	-4 825	-100
<b>Total montants bruts (1)</b>	<b>12 355 629</b>	<b>4 459 235</b>	<b>7 896 394</b>	<b>177</b>
Dépréciation (2)	0	4 825	-4 825	-100
<b>Montants nets (1) – (2)</b>	<b>12 355 629</b>	<b>4 454 410</b>	<b>7 901 219</b>	<b>177</b>

Les comptes ordinaires sont des comptes ouverts auprès de divers correspondants. Les dépôts et prêts interbancaires en devises étrangères sont effectués sous forme de dépôts à vue et de dépôts à terme.

Les avoirs auprès de l'AMAO sont des créances détenues sur l'AMAO, institution créée par les pays de la Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), pour favoriser le développement des échanges économiques, commerciaux et monétaires entre les Etats membres. La BCEAO et les banques centrales des pays membres de la Communauté ont adhéré à l'AMAO. Les transactions de l'AMAO sont libellées et comptabilisées en Unité de Compte de l'Afrique de l'Ouest (UCAO) dont le cours est défini en référence au DTS.

Le mécanisme multilatéral de compensation ayant été définitivement clôturé en 2010, comme convenu lors de la 38<sup>ème</sup> réunion du Comité des Gouverneurs qui s'est tenue à Banjul le 29 juillet 2010, la créance concernée a été dépréciée en totalité. En l'absence d'évolution sur ce dossier pouvant prévaloir une possibilité de remboursement attendu de la contrepartie, la créance visée a été définitivement apurée et la provision précédemment constituée, reprise, à due concurrence, à fin décembre 2025.

- **Billets étrangers**

Les billets étrangers sont constitués par les encaisses de billets en devises. Leur ventilation par devise se présente comme suit.

	31/12/25		31/12/24		Variation	
	Montants en devises	Contrevaieur (en millions de F CFA)	Montants en devises	Contrevaieur (en millions de F CFA)	en millions de FCFA	%
EUR	40 623 154,2	26 647	31 837 223,9	20 884	5 763	28
USD	31 232 877,0	17 436	14 898 410,0	9 407	8 029	85
CHF	423 080,0	298	395 540,0	276	22	8
GBP	66 245,0	50	57 415,0	45	5	11
<b>Total</b>		<b>44 431</b>		<b>30 612</b>	<b>13 819</b>	<b>45</b>

- **Portefeuille de titres**

Le portefeuille de titres est constitué par des bons du trésor et des obligations. Il s'analyse comme suit.

*(en millions de FCFA)*

	31/12/25	31/12/24	Variation	%
Titres en devises (1)	3 599 311	3 676 083	-76 772	-2
Correction de valeur (2)*	2 568	2 650	-82	-3
<b>Sous-total (3) = (1) – (2)</b>	<b>3 596 743</b>	<b>3 673 433</b>	<b>-76 690</b>	<b>-2</b>
Parts de fonds commun de placement détenues (4)	344 611	372 170	-27 559	-7
<b>Total = (3) + (4)</b>	<b>3 941 354</b>	<b>4 045 603</b>	<b>-104 249</b>	<b>-3</b>

\* Cf. Notes 2.12 et 29

→ **Titres en devises**

Les titres en devises sont constitués par les placements financiers effectués sous forme de titres évalués en juste valeur par le résultat et de titres évalués au coût amorti. Les titres en devises s'analysent comme suit :

*(En millions de FCFA)*

	31/12/25	31/12/24	Variation	%
Titres en devises détenus évalués à la juste valeur par le résultat (1)	135 894	132 752	3 142	2
Titres en devises détenus évalués au coût amorti (2)	3 463 417	3 543 331	-79 914	-2
Correction de valeur * (3)	2 568	2 650	-82	-3
<b>Total (1) + (2) - (3)</b>	<b>3 596 743</b>	<b>3 673 433</b>	<b>-76 690</b>	<b>-2</b>

\* Cf. Notes 2.12 et 29

- Titres en devises détenus évalués à la juste valeur par le résultat

a) Ventilation par catégorie de titres

(En millions de FCFA)

	31/12/25	31/12/24	Variation	%
Bons du trésor et valeurs assimilées	115 734	113 230	2 504	2
Obligations	20 160	19 522	638	3
<b>Total</b>	<b>135 894</b>	<b>132 752</b>	<b>3 142</b>	<b>2</b>

b) Ventilation par devises

(en millions de FCFA)

	31/12/2025		31/12/2024		Variation de valeur de marché (en millions de FCFA)
	Titres (en devises)	Valeur de marché (en millions de FCFA)	Titres (en devises)	Valeur de marché (en millions de FCFA)	
EUR	0,00	0	0,00	0	0
USD	243 423 417,37	135 894	210 250 072,92	132 752	3 142
<b>Total</b>	<b>243 423 417,37</b>	<b>135 894</b>	<b>210 250 072,92</b>	<b>132 752</b>	<b>3 142</b>

c) Ventilation selon le mode de valorisation

(En millions de FCFA)

	31/12/25	31/12/24	Variation	%
Titres en devises cotés	135 894	132 752	3 142	2
<b>Total</b>	<b>135 894</b>	<b>132 752</b>	<b>3 142</b>	<b>2</b>

d) Ventilation selon la catégorie d'émetteurs

(En millions de FCFA)

	31/12/25	31/12/24	Variation	%
Etats	115 734	113 230	2 504	2
Institutions monétaires	20 160	19 522	638	3
<b>Total</b>	<b>135 894</b>	<b>132 752</b>	<b>3 142</b>	<b>2</b>

- **Titres en devises évalués au coût amorti**

a) *Ventilation par catégorie de titres*

(En millions de FCFA)

	31/12/25	31/12/24	Variation	%
Bons de Trésors et valeurs assimilées	3 443 122	3 536 124	-93 002	-3
Obligations	20 295	7 207	13 088	182
<b>Total</b>	<b>3 463 417</b>	<b>3 543 331</b>	<b>-79 914</b>	<b>-2</b>

b) *Ventilation par devise*

(En millions de FCFA)

	31/12/25		31/12/24		Variation de valeur de marché (en millions de FCFA)
	Titres (en devises)	Valeur de marché (en millions de FCFA)	Titres (en devises)	Valeur de marché (en millions de FCFA)	
EUR	5 279 945 920,12	3 463 417	5 401 774 104,15	3 543 331	-79 914
<b>Total</b>	<b>5 279 945 920,12</b>	<b>3 463 417</b>	<b>5 401 774 104,15</b>	<b>3 543 331</b>	<b>-79 914</b>

c) *Ventilation selon la catégorie d'émetteurs*

	31/12/25		31/12/24		Variation	
	Valeur	Poids de détention rapporté au portefeuille	Valeur	Poids de détention rapporté au portefeuille	Valeur	%
Etats	3 443 122	99%	3 536 124	100%	-93 002	-3
Institutions supranationales	20 295	1%	7 207	0%	13 088	182
<b>Total</b>	<b>3 463 417</b>		<b>3 543 331</b>		<b>-79 914</b>	<b>-2</b>

d) *Ventilation selon la durée résiduelle des titres*

	31/12/25	31/12/24	Variation	%
≤ 1 an	0	76 631	-76 631	-100
> 1 an et ≤ 5 ans	1 792 142	1 807 820	-15 678	-1
> 5 ans	1 671 275	1 658 880	12 395	1
<b>Total</b>	<b>3 463 417</b>	<b>3 543 331</b>	<b>-79 914</b>	<b>-2</b>

→ **Parts de fonds commun de placement détenues**

La BCEAO a souscrit à des parts du Fonds Commun de Placement dénommé BISIP K, gérées par la Banque des Règlements Internationaux (BRI). En outre, l'Institut d'émission a adhéré au Fonds RAMP (Reserve Advisory Management Program) géré par la Banque Mondiale. Le montant de ces parts a évolué comme suit :

*(En millions de FCFA)*

	31/12/25	31/12/24	Variation	%
Parts de Fonds Commun de Placement évalués à la juste valeur par le résultat - BISIP K	205 811	222 297	-16 486	-7
Parts de Fonds Commun de Placement évalués à la juste valeur par le résultat – RAMP	138 800	149 873	-11 073	-7
<b>Total</b>	<b>344 611</b>	<b>372 170</b>	<b>-27 559</b>	<b>-7</b>

• **Créances rattachées**

Les créances rattachées aux avoirs en monnaies étrangères sont constituées essentiellement des intérêts courus à recevoir et se ventilent comme suit :

*(En millions de FCFA)*

	31/12/25	31/12/24	Variation	%
Créances rattachées aux comptes de correspondants et dépôts	1 674	1 325	349	26
Créances rattachées au portefeuille de titres	8 720	8 643	77	1
<b>Total</b>	<b>10 394</b>	<b>9 968</b>	<b>426</b>	<b>4</b>

**Note 9 – Créances sur les établissements de crédit**

Cette rubrique comprend les encours des interventions, en FCFA, de la Banque au titre du prêt marginal, ceux liés à la prise en pension de titres dans le cadre des opérations d'open market sur le marché monétaire ainsi que les créances rattachées. Elle se présente comme suit :

(En millions de FCFA)

	31/12/25	31/12/24	Variation	%
Effets pris en pension sur le guichet du prêt marginal	0	850 317	-850 317	-100
Effets pris en pension au marché monétaire	8 349 430	8 575 000	-225 570	-3
Créances en souffrance	18 008	21 472	-3 464	-16
Créances rattachées (intérêts courus)	4 189	5 201	-1 012	-19
Pénalités à recevoir sur créances en souffrance	2 202	2 202	0	0
<b>Total montants bruts (1)</b>	<b>8 373 829</b>	<b>9 454 192</b>	<b>-1 080 363</b>	<b>-11</b>
Dépréciation (2)	18 181	17 824	357	2
<b>Montants nets (1) – (2)</b>	<b>8 355 648</b>	<b>9 436 368</b>	<b>-1 080 720</b>	<b>-11</b>

Les concours aux établissements de crédit sont systématiquement garantis par des collatéraux couvrant les montants transigés (Cf. Note 28).

### Note 10 – Créances sur les Trésors Nationaux

Cette rubrique se décompose comme suit :

(En millions de FCFA)

	31/12/25	31/12/24	Variation	%
Découverts statutaires consolidés	213 416	217 971	-4 555	-2
Concours adossés aux allocations de DTS	1 312 329	1 312 536	-207	0
Titres publics rachetés	896 393	1 710 608	-814 215	-48
Autres créances sur les Trésors Nationaux	232 338	242 288	-9 950	-4
Créances rattachées	32 929	54 851	-21 922	-40
<b>Total</b>	<b>2 687 405</b>	<b>3 538 254</b>	<b>-850 849</b>	<b>-24</b>

- **Titres publics rachetés**

La BCEAO a procédé, à compter de l'exercice 2023, à divers rachats de titres publics détenus par les banques et établissements de crédit de l'Union. Ils s'analysent comme suit :

(En millions de FCFA)

	31/12/25	31/12/24	Variation	%
Titres publics rachetés évalués au coût amorti	896 393	1 710 608	-814 215	-48
Créances rattachées aux titres rachetés	32 929	54 851	-21 922	-40
<b>Total</b>	<b>929 322</b>	<b>1 765 459</b>	<b>-836 137</b>	<b>-47</b>

→ *Ventilation par catégorie de titres*

(En millions de FCFA)

	31/12/25	31/12/24	Variation	%
Bons du trésor et valeurs assimilées	26 221	17 322	8 899	51
Obligations	870 172	1 693 286	-823 114	-49
<b>Total</b>	<b>896 393</b>	<b>1 710 608</b>	<b>-814 215</b>	<b>-48</b>

- **Autres créances**

Les autres créances se présentent comme suit :

*(En millions de FCFA)*

	31/12/25	31/12/24	Variation	%
Créances sur positions extérieures des Etats	16 288	17 145	-857	-5
Autres créances financières	216 050	225 143	-9 093	-4
<b>Total</b>	<b>232 338</b>	<b>242 288</b>	<b>-9 950</b>	<b>-4</b>

Les variations, d'une année à l'autre, portent sur les divers remboursements enregistrés au titre de ces créances.

Dans le cadre des travaux de clôture des comptes, l'actualisation annuelle des analyses a confirmé que le risque de crédit sur ces actifs financiers est négligeable. En conséquence, aucune correction de valeur pour dépréciation n'est jugée nécessaire à la date de clôture des comptes de l'exercice 2025.

- **Créances rattachées**

Les créances rattachées sont constituées exclusivement des intérêts courus à recevoir sur les titres publics rachetés.

#### **Note 11 – Opérations pour compte des Trésors Nationaux**

Cette rubrique est constituée par les créances de la Banque Centrale sur les Etats au titre de leurs opérations avec le FMI. Elle est constituée de la Facilité Elargie de Crédit (FEC), de la Facilité de Crédit Rapide (FCR), du Mécanisme Elargi De Crédit (MEDC), de l'Instrument de Financement Rapide (IFR), de l'Accord de Confirmation (SBA), de la Facilité de Crédit de Confirmation (SCF) et de la Facilité pour la Résilience et la Durabilité (RSF).

Les tirages en FCFA mis à la disposition des Etats et leurs contreparties figurent, selon leur nature, au passif au niveau des engagements envers le FMI ou dans le compte FMI n°1. Ils se détaillent ainsi qu'il suit.

(En millions de FCFA)

	31/12/25	31/12/24	Variation	%
Facilité de Crédit Rapide (FCR)	638 113	617 661	20 452	3
Facilité Elargie de Crédit (FEC)	1 813 534	1 722 769	90 765	5
Mécanisme Elargi de Crédit (MEDC)	1 841 104	1 521 498	319 606	21
Instrument de Financement Rapide (IFR)	0	165 722	-165 722	-100
Accord de confirmation (SBA)	216 033	298 170	-82 137	-28
Facilité de crédit de confirmation (SCF)	149 233	157 601	-8 368	-5
Facilité pour la Résilience et la Durabilité (RSF)	748 440	355 303	393 137	111
<b>Total</b>	<b>5 406 457</b>	<b>4 838 724</b>	<b>567 733</b>	<b>12</b>

Les variations de l'exercice s'expliquent par les opérations ci-après.

	FCR	FEC	MEDC	IFR	SBA	SCF	RSF	Total
<b>Solde au 31/12/24</b>	<b>617 661</b>	<b>1 722 769</b>	<b>1 521 498</b>	<b>165 722</b>	<b>298 170</b>	<b>157 601</b>	<b>355 303</b>	<b>4 838 724</b>
Tirages (+)	72 969	274 254	394 618				393 137	1 134 978
Remboursements (-)	52 517	183 489	75 012	165 722	82 137	8 368		567 245
<b>Solde au 31/12/25</b>	<b>638 113</b>	<b>1 813 534</b>	<b>1 841 104</b>	<b>0</b>	<b>216 033</b>	<b>149 233</b>	<b>748 440</b>	<b>5 406 457</b>

## Note 12 – Autres investissements financiers

Cette rubrique s'analyse comme suit.

(En millions de FCFA)

	31/12/25	31/12/24	Variation	%
Titres de participation évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	563 672	548 803	14 869	3
<b>Montant nets</b>	<b>563 672</b>	<b>548 803</b>	<b>14 869</b>	<b>3</b>

Les instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global au 31 décembre 2025 se détaillent comme suit.

(En millions de FCFA)

	31/12/24	Variation			31/12/25	% de détention
		Acquisition (+)	Cession (-)	Ecart de réévaluation (+/-)		
BOAD	529 366			14 130	543 496	35,91%
SWIFT	864			188	1 052	0,18%
GIM UEMOA	10 961			612	11 573	50,35%
La Banque Agricole (ex-CNCAS)	808			86	894	2,38%
AFREXIM BANK	5 115			-42	5 073	0,13%
AFRICA50 DEVELOPPEMENT DE PROJETS	39			11	50	0,52%
AFRICA50 FINANCEMENT DE PROJETS	1 644			-116	1 528	0,56%
ICADE	6			0	6	0,00%
<b>Total</b>	<b>548 803</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>14 869</b>	<b>563 672</b>	

### Note 13 – Biens immobiliers de placement et autres immobilisations

Cette rubrique se ventile comme suit.

(En millions de FCFA)

	31/12/25	31/12/24	Variation	%
Biens immobiliers de placement	6 698	2 725	3 973	146
Autres immobilisations	686 703	681 068	5 635	1
<b>Total</b>	<b>693 401</b>	<b>683 793</b>	<b>9 608</b>	<b>1</b>

- **Biens immobiliers de placement**

La BCEAO détient des immeubles de placement au 31 décembre 2025. Les mouvements de ce poste se détaillent comme suit.

- **Valeurs brutes**

(En millions de FCFA)

	Immeubles de placement
<b>Valeur brute au 31 décembre 2024</b>	<b>22 700</b>
Entrées	0
Sorties	0
Autres mouvements (reclassements/régularisations)	6 284
<b>Valeur brute au 31 décembre 2025</b>	<b>28 984</b>

- **Cumul des amortissements**

(En millions de FCFA)

	Immeubles de placement
<b>Cumul des amortissements au 31 décembre 2024</b>	<b>19 975</b>
Amortissements de l'exercice	59
Amortissements liés aux éléments sortis	0
Autres mouvements (reclassements/régularisations)	2 252
<b>Cumul des amortissements au 31 décembre 2025</b>	<b>22 286</b>

- **Valeurs nettes comptables**

(En millions de FCFA)

	Immeubles de placement
<b>Valeur nette comptable au 31 décembre 2024</b>	<b>2 725</b>
<b>Valeur nette comptable au 31 décembre 2025</b>	<b>6 698</b>

Au 31 décembre 2025, au regard des avantages économiques futurs attendus, notamment les projections des entrées nettes de trésorerie associées à chacun des immeubles de placement, leur valeur recouvrable respective étant supérieure à leur valeur nette comptable, aucune dépréciation d'actif n'est constatée.

La valeur de marché des immeubles de placement de la BCEAO, à dire d'expert, est estimée à 12 098 millions de F CFA.

• **Autres immobilisations**

Ce poste se décompose comme suit.

(En millions de FCFA)

	31/12/25	31/12/24	Variation	%
Immobilisations incorporelles	763	505	258	51
Autres immobilisations corporelles	643 128	631 446	11 682	2
Avances et acomptes versés sur immobilisations	42 812	49 117	-6 305	-13
<b>Total</b>	<b>686 703</b>	<b>681 068</b>	<b>5 635</b>	<b>1</b>

→ **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont constituées exclusivement de logiciels. Les mouvements de ce poste au 31 décembre 2025 se détaillent comme suit.

- Valeurs brutes

(En millions de FCFA)

	Logiciels
<b>Valeur brute au 31 décembre 2024</b>	<b>10 933</b>
Entrées	606
Sorties	0
Autres mouvements (reclassements/régularisations)	0
<b>Valeur brute au 31 décembre 2025</b>	<b>11 539</b>

- Cumul des amortissements et des provisions

(En millions de FCFA)

	Logiciels
<b>Cumul des amortissements et des provisions au 31 décembre 2024</b>	<b>10 428</b>
Amortissements de l'exercice	348
Amortissements liés aux éléments sortis	0
Ajustement des provisions	0
Autres mouvements (reclassements/régularisations)	0
<b>Cumul des amortissements et des provisions au 31 décembre 2025</b>	<b>10 776</b>

- Valeurs nettes comptables

(En millions de FCFA)

	Logiciels
<b>Valeur nette comptable au 31 décembre 2024</b>	<b>505</b>
<b>Valeur nette comptable au 31 décembre 2025</b>	<b>763</b>

→ **Autres immobilisations corporelles**

Ces immobilisations comprennent les éléments suivants.

(En millions de FCFA)

	Valeurs nettes comptables Au 31/12/25	Valeurs nettes comptables Au 31/12/24	Variation	%
Terrains	321 569	321 566	3	0
Constructions	293 076	283 654	9 422	3
Matériel et mobilier	16 255	14 552	1 703	12
Matériel de transport	2 702	2 231	471	21
Patrimoine artistique	9 526	9 443	83	1
<b>Total</b>	<b>643 128</b>	<b>631 446</b>	<b>11 682</b>	<b>2</b>

Les mouvements au 31 décembre 2025 des autres immobilisations corporelles se détaillent comme suit.

- Valeurs brutes

(En millions de FCFA)

	Terrains	Constructions	Matériel et Mobilier	Matériel de transport	Patrimoine artistique	Total
<b>Valeurs brutes au 31 décembre 2024</b>	<b>321 566</b>	<b>715 961</b>	<b>76 864</b>	<b>9 985</b>	<b>9 443</b>	<b>1 133 819</b>
Entrées	3	24 495	9 925	1 370	83	35 876
Sorties		-1	-2 356	-454		-2 811
Autres mouvements (reclassements/régularisations/écarts de réévaluation)		-6 284	-970			-7 254
<b>Valeurs brutes au 31 décembre 2025</b>	<b>321 569</b>	<b>734 171</b>	<b>83 463</b>	<b>10 901</b>	<b>9 526</b>	<b>1 159 630</b>

- Cumul des amortissements et des provisions

(En millions de FCFA)

	Terrains	Constructions	Matériel et Mobilier	Matériel de transport	Patrimoine artistique	Total
<b>Cumul des amortissements et des provisions au 31 décembre 2024</b>	<b>0</b>	<b>432 307</b>	<b>62 312</b>	<b>7 754</b>	<b>0</b>	<b>502 373</b>
Amortissements de l'exercice		11 040	6 960	896		18 896
Amortissements liés aux éléments sortis			-2 064	-451		-2 515
Autres mouvements (reclassements/régularisations)		-2 252				-2 252
<b>Cumul des amortissements et des provisions au 31 décembre 2025</b>	<b>0</b>	<b>441 095</b>	<b>67 208</b>	<b>8 199</b>	<b>0</b>	<b>516 502</b>

- Valeurs nettes comptables

(En millions de FCFA)

	Terrains	Constructions	Matériel et Mobilier	Matériel de transport	Patrimoine artistique	Total
<b>Valeurs nettes comptables au 31 décembre 2024</b>	<b>321 566</b>	<b>283 654</b>	<b>14 552</b>	<b>2 231</b>	<b>9 443</b>	<b>631 446</b>
<b>Valeurs nettes comptables au 31 décembre 2025</b>	<b>321 569</b>	<b>293 076</b>	<b>16 255</b>	<b>2 702</b>	<b>9 526</b>	<b>643 128</b>

→ Avances et acomptes versés sur immobilisations

Cette rubrique se ventile comme suit.

(En millions de FCFA)

	31/12/25	31/12/24	Variation	%
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	331	147	184	125
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	42 481	48 970	-6 489	-13
<b>Total</b>	<b>42 812</b>	<b>49 117</b>	<b>-6 305</b>	<b>-13</b>

## Note 14 – Autres actifs

Cette rubrique s'analyse comme suit.

(En millions de FCFA)

	31/12/25	31/12/24	Variation	%
Prêts au Personnel	50 377	48 390	1 987	4
Dépôts et cautionnements	123	123	0	0
Produits divers à encaisser	14 152	13 069	1 083	8
Stocks de matériel d'émission	11 352	20 702	-9 350	-45
Valeurs à l'encaissement	124	69	55	80
Compensation	0	37 003	-37 003	-100
Opérations à régulariser Actif	3 884	325	3 559	1 095
Dépenses d'investissement à classer	1 596	2 550	-954	-37
Autres comptes d'ordre	14 710	31 698	-16 988	-54
<b>Total montants bruts (1)</b>	<b>96 318</b>	<b>153 929</b>	<b>-57 611</b>	<b>-37</b>
<i>Dépréciation (2)</i>	<i>1 005</i>	<i>1 014</i>	<i>-9</i>	<i>-1</i>
<b>Montants nets (1) - (2)</b>	<b>95 313</b>	<b>152 915</b>	<b>-57 602</b>	<b>-38</b>

Les prêts au personnel sont constitués des sommes prêtées par la Banque Centrale à ses agents.

Les produits divers à encaisser correspondent principalement aux produits sur activités STAR-UEMOA et SICA-UEMOA non encore perçus à la date d'arrêté.

Le stock de matériel d'émission est constitué de billets et pièces non encore émis et valorisés au coût moyen pondéré.

La compensation représente le solde du compte de compensation de la BCEAO et retrace les valeurs qui y sont présentées ou reçues. Conformément aux règles de fonctionnement du Système Interbancaire de Compensation Automatisé dans l'UEMOA (SICA-UEMOA), le règlement intervient avec décalage d'un jour pour les chèques.

Les valeurs à l'encaissement sont des valeurs reçues par la BCEAO dont elle se charge du recouvrement.

Les opérations à régulariser - Actif sont constituées d'opérations qui ne peuvent être imputées de façon définitive dans un compte ou qui exigent un complément d'information.

Les dépenses d'investissement à classer portent sur diverses acquisitions d'éléments d'actifs dont le processus d'immobilisations n'a pas encore abouti à la date d'arrêté des comptes. Ce compte est soldé au fur et à mesure de l'immatriculation des biens reçus.

Les provisions constituées se présentent comme suit.

(En millions de FCFA)

	<b>31/12/24</b>	<b>Augmentation (+)</b>	<b>Diminution (-)</b>	<b>31/12/25</b>
Provisions pour dépréciation des comptes de stocks d'ouvrages, fournitures et pièces de rechange	1 014	0	9	1 005
<b>Total</b>	<b>1 014</b>	<b>0</b>	<b>9</b>	<b>1 005</b>

## Bilan Passif et capitaux propres

### Note 15 – Billets et monnaies en circulation

Cette rubrique comprend les billets et les pièces de monnaie en circulation et détenus par les agents économiques.

(En millions de FCFA)

	31/12/25	31/12/24	Variation	%
Billets en circulation	16 203 822	13 425 968	2 777 854	21
Monnaies en circulation	265 590	252 424	13 166	5
<b>Total</b>	<b>16 469 412</b>	<b>13 678 392</b>	<b>2 791 020</b>	<b>20</b>

### Note 16 – Comptes créditeurs et dépôts

Cette rubrique comprend les comptes à vue et les comptes de dépôts des banques et institutions étrangères, des banques et institutions communes de l'Union, des établissements de crédit (banques et établissements financiers), des Trésors nationaux et autres comptes publics ainsi que de divers autres titulaires. Elle se décompose comme suit.

(En millions de FCFA)

	31/12/25	31/12/24	Variation	%
Banques et Institutions étrangères	165 159	121 236	43 923	36
Banques et Institutions communes de l'Union	1 414 252	775 078	639 174	82
Banques inscrites dans les Etats	6 001 880	3 771 468	2 230 412	59
Etablissements financiers inscrits dans les Etats	9 928	3 475	6 453	186
Trésors Nationaux et autres comptes publics	2 051 645	1 788 171	263 474	15
Autres comptes de dépôts	174 000	145 122	28 878	20
<b>Total</b>	<b>9 816 864</b>	<b>6 604 550</b>	<b>3 212 314</b>	<b>49</b>

Les soldes s'analysent comme suit :

#### a) Banques et Institutions étrangères

(En millions de FCFA)

	31/12/25	31/12/24	Variation	%
Comptes courants ordinaires	160 453	115 898	44 555	38
FMI Compte N°2	365	592	-227	-38
Dépôts	4 341	4 746	-405	-9
<b>Total</b>	<b>165 159</b>	<b>121 236</b>	<b>43 923</b>	<b>36</b>

**b) Banques et institutions communes de l'Union**

(En millions de FCFA)

	31/12/25	31/12/24	Variation	%
BOAD, divers comptes de dépôts	985 014	372 923	612 091	164
Caisses retraite (CRRAE et RCPNC)	14 754	11 330	3 424	30
Autres Institutions communes	413 819	390 459	23 360	6
Dettes rattachées (intérêts courus)	665	366	299	82
<b>Total</b>	<b>1 414 252</b>	<b>775 078</b>	<b>639 174</b>	<b>82</b>

**c) Banques et Etablissements Financiers, Trésors Nationaux et autres comptables publics**

(En millions de FCFA)

	31/12/25	31/12/24	Variation	%
Banques inscrites dans les Etats	6 001 880	3 771 468	2 230 412	59
Etablissements financiers inscrits dans les Etats	9 928	3 475	6 453	186
<i>Sous-total (1)</i>	<i>6 011 808</i>	<i>3 774 943</i>	<i>2 236 865</i>	<i>59</i>
Trésors Nationaux et autres comptables publics	2 049 334	1 786 774	262 560	15
Dettes rattachées (intérêts courus)	2 311	1 397	914	65
<i>Sous-total (2)</i>	<i>2 051 645</i>	<i>1 788 171</i>	<i>263 474</i>	<i>15</i>
<b>Total (1) + (2)</b>	<b>8 063 453</b>	<b>5 563 114</b>	<b>2 500 339</b>	<b>45</b>

**d) Autres comptes de dépôts**

(En millions de FCFA)

	31/12/25	31/12/24	Variation	%
Dépôts divers	152 009	124 816	27 193	22
Autres dépôts	21 991	20 306	1 685	8
<b>Total</b>	<b>174 000</b>	<b>145 122</b>	<b>28 878</b>	<b>20</b>

### Note 17 – Transferts à exécuter

Il s'agit des encours de transferts (mouvements de fonds à l'extérieur de l'UMOA) et dispositions (mouvements de fonds à l'intérieur de l'UMOA), à exécuter ou à régulariser par la BCEAO. Cette rubrique se décompose comme suit.

(En millions de FCFA)

	31/12/25	31/12/24	Variation	%
Transferts UMOA/Extérieur émis	1 493	4 437	-2 944	-66
Dispositions intra UMOA (entre pays de l'UMOA)	0	1 005	-1 005	-100
<b>Total</b>	<b>1 493</b>	<b>5 442</b>	<b>-3 949</b>	<b>-73</b>

### Note 18 – Engagements en monnaies étrangères

Les engagements en monnaies étrangères s'analysent comme suit.

(En millions de FCFA)

	31/12/25	31/12/24	Variation	%
Dettes rattachées/Correspondants créditeurs	51	50	1	2
Autres emprunts et dettes rattachées	7 106	8 022	-916	-11
<b>Total</b>	<b>7 157</b>	<b>8 072</b>	<b>-915</b>	<b>-11</b>

Les autres emprunts sont constitués essentiellement des sommes empruntées auprès de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement dans le cadre du financement de l'implémentation des systèmes et moyens de paiement.

### Note 19 – Engagements envers le Fonds Monétaire International

Le traitement comptable des engagements envers le FMI a été développé dans la note n° 2.10.

Les engagements envers le FMI se présentent comme suit.

(En millions de FCFA)

	31/12/25	31/12/24	Variation	%
DTS alloués	1 880 144	2 024 174	-144 030	-7
Dettes rattachées aux allocations de DTS	8 568	11 253	-2 685	-24
Facilité Elargie de Crédit (FEC)	1 727 461	1 753 787	-26 326	-2
Facilité de Crédit Rapide (FCR)	599 639	621 398	-21 759	-4
Facilité de crédit de confirmation (SCF)	140 197	159 806	-19 609	-12
Facilité pour la Résilience et la Durabilité (RSF)	723 532	359 822	363 710	101
Autres recours au crédit du Fonds	1 960 610	2 017 633	-57 023	-3
<b>Total</b>	<b>7 040 151</b>	<b>6 947 873</b>	<b>92 278</b>	<b>1</b>

La baisse enregistrée résulte de l'effet des tirages nets des remboursements.

#### Note 20 – Autres passifs

Cette rubrique se ventile comme suit.

(En millions de FCFA)

	31/12/25	31/12/24	Variation	%
Fonds de Stabilité Financière	325 818	150 818	175 000	116
Créditeurs divers Etats	107 423	103 552	3 871	4
Opérations à régulariser Passif	110 970	9 760	101 210	1 037
Versements restant à effectuer sur titre de participation	7 380	9 840	-2 460	-25
Comptes de passage	40 926	382	40 544	10 614
Compensation	2 095	0	2 095	-
Autres comptes d'ordre	52 329	31 806	20 523	65
<b>Total</b>	<b>646 941</b>	<b>306 158</b>	<b>340 783</b>	<b>111</b>

Le **Fonds de Stabilité Financière**, ouvert dans les livres de la BCEAO, est destiné à apporter une assistance d'urgence aux Etats membres et à soutenir le développement harmonieux du marché financier régional.

Les **Créditeurs Divers Etats** sont constitués des sommes dues aux Etats au titre des commissions sur transferts et des créances diverses des Etats.

Les **Opérations à régulariser Passif** sont constituées d'opérations qui ne peuvent être imputées de façon définitive dans un compte ou qui exigent un complément d'information.

Les **versements restant à effectuer sur titres de participation** représentent la quote-part non encore versée de capital appelé par les entités dans lesquelles la BCEAO détient des actions, notamment la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD). Les versements sont effectués conformément aux échéanciers convenus avec les entités concernées.

Les **comptes de passage** sont des comptes d'attente qui enregistrent les opérations en transit d'une application à une autre dans le cadre de leur traitement.

### Note 21 – Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges concernent le traitement des avantages du personnel (Cf. Note 2.25) au titre :

- des avantages postérieurs à l'emploi caractérisés par les indemnités de départ à la retraite normale et anticipée du personnel ;
- des avantages à long terme représentés par les médailles de travail.

Ces provisions se présentent comme suit.

(En millions de FCFA)

	31/12/24	Augmentation (+)	Diminution (-)	Transferts nets (+/-)	31/12/25
Provisions pour engagements de retraite	7 877	8 205	7 123	7 588	16 547
Provisions pour gratification pour médailles du travail	10 802	0	778	0	10 024
<b>Total</b>	<b>18 679</b>	<b>8 205</b>	<b>7 901</b>	<b>7 588</b>	<b>26 571</b>

Les provisions pour engagements de retraite se détaillent comme suit.

(En millions de FCFA)

<b>Dette actuarielle au 31 décembre 2024</b>	<b>65 670</b>
Coûts des services rendus au cours de l'année (+)	4 314
Intérêts générés au cours de l'année (+)	4 892
Autres mouvements (+/-)	-7 123
Ecart actuariels (+/-)	-1 001
<b>Dette actuarielle au 31 décembre 2025</b>	<b>66 752</b>

**Position nette de la dette actuarielle au 31 décembre 2025***(En millions de FCFA)*

Dette actuarielle au 31 décembre 2025	66 752
Impact de la limitation d'actifs	-
Autres	-
Juste valeur des actifs du régime	-50 205
<b>Position nette (passif) / actif au 31 décembre 2025</b>	<b>16 547</b>

**Note 22 : Réserve de réévaluation des devises**

La situation de la réserve de réévaluation des devises se présente comme suit.

*(En millions de FCFA)*

	<b>Encours au 31/12/24</b>	<b>Dotations</b>	<b>Prélèvements</b>	<b>Encours au 31/12/25</b>
<b>Réserve de réévaluation des devises</b>	<b>80 384</b>	80 000	-40 094	<b>120 290</b>

Une dotation de 80 000 millions a été effectuée sur la réserve de réévaluation des devises dans le cadre de l'affectation du résultat de l'exercice 2024, sur Décision du Conseil des Ministres de l'Union du 03 avril 2025 (Cf. Note 2.26).

Par ailleurs, un prélèvement de 40 094 millions (cf. Note 31) y a été opéré pour couvrir, à due concurrence, le résultat net latent de change déficitaire au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, en application de la Décision du Conseil des Ministres n° 003 du 24/03/2016/CM/UMOA portant modalités de fonctionnement de la réserve de réévaluation des devises dans les livres de la BCEAO (cf. Note 2.26).

**Note 23 : Réserve de réévaluation des instruments financiers**

La situation de la réserve de réévaluation des instruments financiers se présente comme suit.

*(En millions de FCFA)*

	<b>Encours au 31/12/24</b>	<b>Dotations</b>	<b>Prélèvements</b>	<b>Encours au 31/12/25</b>
<b>Réserve de réévaluation des instruments financiers</b>	<b>100 118</b>	50 000		<b>150 118</b>

Une dotation de 50 000 millions a été effectuée sur la réserve de réévaluation des instruments financiers dans le cadre de l'affectation du résultat de l'exercice 2024, sur Décision du Conseil des Ministres de l'Union du 03 avril 2025 (Cf. Note 2.26).

## Note 24 – Capital et réserves

Le capital et les réserves s'analysent comme suit.

*(En millions de FCFA)*

	31/12/25	31/12/24	Variation
Capital social	134 120	134 120	0
Prime d'adhésion	43 587	43 587	0
Réserve statutaire	67 060	67 060	0
Réserve Générale	304 856	304 856	0
Autres Réserves	348 107	124 490	223 617
Réserve de réévaluation Or	3 072 909	1 964 903	1 108 006
Réserve pour Risques de Refinancement	527 080	422 510	104 570
Réserve spéciale Réévaluation Devises 12/01/94	18 900	18 900	0
Réserve spéciale Réévaluation Or 12/01/94	77 234	77 234	0
Réserve de réévaluation Immeubles	658 692	658 692	0
Écart de réévaluation des autres immobilisations	9 078	9 078	0
Réserves pour risques bancaires généraux	48 000	48 000	0
Ecart actuariels au titre du régime à prestations définies	6 163	5 895	268
Autres éléments du résultat global imputés en capitaux propres	412 634	397 765	14 869
<b>Total</b>	<b>5 728 420</b>	<b>4 277 090</b>	<b>1 451 330</b>

Le capital social n'est pas divisé en actions. Il est souscrit à parts égales par les huit Etats membres.

La réserve pour risques de refinancement est constituée en couverture des risques non individualisés inhérents aux activités de refinancement de la Banque Centrale (Cf. Note 2.26).

La réserve de réévaluation Or enregistre les écarts de réévaluation du stock d'or monétaire de la Banque.

La réserve pour risques de refinancement a été dotée par affectation du résultat de l'exercice 2024, sur Décision du Conseil des Ministres de l'Union du 03 avril 2025.

### Note 25 – Ventilation de l’actif et du passif par monnaie<sup>3</sup>

Au 31 décembre 2025, la ventilation de l'actif et du passif par monnaie se présente comme suit.

(En millions de FCFA)

ACTIF	Notes	EURO	USD	DTS	AUTRES DEVICES	CFA	TOTAL
AVOIRS EN OR	6	0	3 639 893	0	0	0	3 639 893
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL	7	0	0	2 801 785	0	0	2 801 785
AVOIRS EN MONNAIES ETRANGERES	8	13 351 125	1 899 182	0	1 101 501	0	16 351 808
CREANCES SUR LES ETAB. DE CREDIT	9	0	0	0	0	8 355 648	8 355 648
CREANCES/TRESORS NATIONAUX	10	0	0	0	0	2 687 405	2 687 405
OPERAT° P/C TRESORS NATIONAUX	11	0	0	0	0	5 406 457	5 406 457
AUTRES INVESTISSEMENTS FINANCIERS	12	1 058	6 650	0	0	555 964	563 672
BIENS IMMOBILIERS DE PLACEMENT (**)	13	0	0	0	0	6 698	6 698
AUTRES IMMOBILISATIONS (**)	13	0	0	0	0	686 703	686 703
ACTIF DIVERS	14	0	1	0	0	95 312	95 313
<b>TOTAL (1)</b>		<b>13 352 183</b>	<b>5 545 726</b>	<b>2 801 785</b>	<b>1 101 501</b>	<b>17 794 187</b>	<b>40 595 382</b>

(\*\*) Il s'agit d'actifs physiques

(En millions de FCFA)

PASSIF	Notes	EURO	USD	DTS	AUTRES DEVICES	CFA	TOTAL
BILLETS ET MONNAIES EN CIRCULATION	15	0	0	0	0	16 469 412	16 469 412
CPTES COURANTS CREDITEURS ET DEPOTS	16	1 905	4 325	364	0	9 810 270	9 816 864
TRANSFERTS A EXECUTER	17	0	0	0	0	1 493	1 493
ENGAGEMENTS EN MONN. ETRANGERES	18	2	325	6 779	0	51	7 157
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL	19	0	0	7 040 151	0	0	7 040 151
PASSIF DIVERS		0	0	0	0	7 260 305	7 260 305
<b>TOTAL (2)</b>		<b>1 907</b>	<b>4 650</b>	<b>7 047 294</b>	<b>0</b>	<b>33 541 531</b>	<b>40 595 382</b>
<b>ECART (1 - 2)</b>		<b>13 350 276</b>	<b>5 541 076</b>	<b>-4 245 509</b>	<b>1 101 501</b>	<b>-15 747 344</b>	<b>0</b>

<sup>3</sup> Il s'agit d'une ventilation par devise d'origine des opérations ou transactions et non d'une ventilation en actifs et passifs monétaires

## Note 26 – Ventilation de l’actif et du passif par zone géographique des contreparties (\*)

Au 31 décembre 2025, la ventilation de l'actif et du passif par zone géographique des contreparties se présente comme suit :

(En millions de FCFA)

ACTIF	Notes	EUROPE	AMERIQUE du NORD	ASIE	AFRIQUE & M. ORIENT	TOTAL
AVOIRS EN OR (*)	6	3 353 268	0	0	286 625	3 639 893
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL (*)	7	0	2 801 785	0	0	2 801 785
AVOIRS EN MONNAIES ETRANGERES (*)	8	14 018 501	2 024 144	264 096	45 067	16 351 808
CREANCES SUR LES ETAB. DE CREDIT	9	0	0	0	8 355 648	8 355 648
CREANCES/TRESORS NATIONAUX	10	0	0	0	2 687 405	2 687 405
OPERAT° P/C TRESORS NATIONAUX	11	0	0	0	5 406 457	5 406 457
AUTRES INVESTISSEMENTS FINANCIERS	12	1 058	0	0	562 614	563 672
BIENS IMMOBILIERS DE PLACEMENT	13	216	0	0	6 482	6 698
IMMOBILISATIONS	13	0	0	0	686 703	686 703
ACTIF DIVERS	14	0	0	0	95 313	95 313
<b>TOTAL (1)</b>		<b>17 373 043</b>	<b>4 825 929</b>	<b>264 096</b>	<b>18 132 314</b>	<b>40 595 382</b>

(En millions de FCFA)

PASSIF	Notes	EUROPE	AMERIQUE du NORD	ASIE	AFRIQUE & M. ORIENT	TOTAL
BILLETS ET MONNAIES EN CIRCULATION	15	0	0	0	16 469 412	16 469 412
CPTES COURANTS CREDITEURS ET DEPOTS	16	0	365	0	9 816 499	9 816 864
TRANSFERTS A EXECUTER	17	0	0	0	1 493	1 493
ENGAGEMENTS EN MONN. ETRANGERES (*)	18	374	3 385	0	3 398	7 157
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL (*)	19	0	7 040 151	0	0	7 040 151
PASSIF DIVERS		0	0	0	7 260 305	7 260 305
<b>TOTAL (2)</b>		<b>374</b>	<b>7 043 901</b>	<b>0</b>	<b>33 551 107</b>	<b>40 595 382</b>

<b>ECART (1 - 2)</b>		<b>17 372 669</b>	<b>-2 217 972</b>	<b>264 096</b>	<b>-15 418 793</b>	<b>0</b>
----------------------	--	-------------------	-------------------	----------------	--------------------	----------

(\*) Pour ces actifs et passifs, la ventilation correspond à la localisation géographique des contreparties

## Note 27 – Ventilation de l’actif et du passif par échéance

Au 31 décembre 2025, la ventilation de l'actif et du passif par échéance se présente comme suit.

(En millions de FCFA)

ACTIF	Notes	0 – 1 mois	1 – 6 mois	6 – 12 mois	Plus d'un an	TOTAL
AVOIRS EN OR	6	3 639 893	0	0	0	3 639 893
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL	7	2 801 785	0	0	0	2 801 785
AVOIRS EN MONNAIES ETRANGERES	8	12 886 439	1 952	0	3 463 417	16 351 808
CREANCES SUR LES ETAB. DE CREDIT	9	8 203 273	150 000	0	2 375	8 355 648
CREANCES/TRESORS NATIONAUX	10	150 483	450 562	305 103	1 781 257	2 687 405
OPERAT° P/C TRESORS NATIONAUX	11	25 090	238 266	255 021	4 888 080	5 406 457
AUTRES INVESTISSEMENTS FINANCIERS	12	0	0	0	563 672	563 672
BIENS IMMOBILIERS DE PLACEMENT	13	0	0	0	6 698	6 698
AUTRES IMMOBILISATIONS	13	0	0	0	686 703	686 703
ACTIF DIVERS	14	27 683	16 841	156	50 633	95 313
<b>TOTAL (1)</b>		<b>27 734 646</b>	<b>857 621</b>	<b>560 280</b>	<b>11 442 835</b>	<b>40 595 382</b>

(En millions de FCFA)

PASSIF	Notes	0 – 1 mois	1 – 6 mois	06 – 12 mois	Plus d'un an	TOTAL
BILLETS ET MONNAIES EN CIRCULATION	15	16 469 412	0	0	0	16 469 412
CPTES COURANTS CREDITEURS ET DEPOTS	16	9 816 864	0	0	0	9 816 864
TRANSFERTS A EXECUTER	17	1 493	0	0	0	1 493
ENGAGEMENTS EN MONN. ETRANGERES	18	378	0	0	6 779	7 157
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL	19	24 053	239 891	247 746	6 528 461	7 040 151
PASSIF DIVERS		152 991	681 164	0	6 426 150	7 260 305
<b>TOTAL (2)</b>		<b>26 465 191</b>	<b>921 055</b>	<b>247 746</b>	<b>12 961 390</b>	<b>40 595 382</b>
<b>ECART (1 - 2)</b>		<b>1 269 455</b>	<b>-63 434</b>	<b>312 534</b>	<b>-1 518 555</b>	<b>0</b>

## Note 28 – Engagements hors bilan

(En millions de FCFA)

	31/12/25	31/12/24	Variation
Opérations de change au comptant en FCFA (achats )	97 398	26 382	71 016
Opérations de change au comptant en FCFA (ventes)	80 870	8 876	71 994
Opérations de change au comptant en devises (achats)	281 076	24 372	256 704
Opérations de change au comptant en devises (ventes)	276 417	3 488	272 929
Engagements reçus sur prêts	45 448	40 274	5 174
Autres engagements donnés en devises	3	3	0
Autres engagements reçus en FCFA	22 884	19 102	3 782
Participations à libérer en FCFA	406 346	406 346	0
Participations à libérer en devises	1 005	1 137	-132
Valeurs reçues par la BCEAO, garantie refinancement	9 334 289	10 557 342	-1 223 053

- **Engagements de change au comptant**

Il s'agit des engagements qui découlent des opérations d'achats et de ventes de devises pour lesquelles le dénouement est différé pour des raisons liées au délai d'usage (2 jours).

- **Autres engagements donnés**

Ils sont constitués des effets, titres, cautions et valeurs affectés en garantie au profit des tiers.

- **Autres engagements reçus**

Cette rubrique comprend les valeurs publiques reçues en garantie de refinancement et les cautions fournies par les fournisseurs de la Banque à titre de garantie des acomptes et avances sur achats ou travaux qu'ils ont reçus.

Cette rubrique s'analyse comme suit.

(En millions de FCFA)

	31/12/25	31/12/24	Variation
Cautions reçues en garantie	22 882	19 078	3 804
Autres engagements reçus	2	24	-22
<b>Total</b>	<b>22 884</b>	<b>19 102</b>	<b>3 782</b>

- **Participations à libérer**

Il s'agit des actions liées au capital non appelé des institutions dans lesquelles la BCEAO est actionnaire, notamment la Banque Ouest Africaine de Développement en FCFA et Afreximbank en

devises (1,8 million de dollars US depuis 2005).

- **Valeurs reçues par la BCEAO, garantie refinancement**

Il s'agit des valeurs reçues en garantie des refinancements des établissements de crédit dans le cadre des opérations d'injection de liquidités au guichet du prêt marginal et sur le marché monétaire (cf. Notes 2.14 et 9).

### Note 29 – Dépréciation pour pertes de crédit attendues

Les dépréciations constatées en application de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » se détaillent comme suit :

(En millions de FCFA)

	Dépréciations pour pertes de crédit attendues au 31/12/2024				Augmentation de l'exercice (+)				Diminution de l'exercice (-)				Dépréciations pour pertes de crédit attendues au 31/12/2025			
	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Total
Avoirs en monnaies étrangères	2 650	0	0	2 650	0	0	0	0	82	0	0	82	2 568	0	0	2 568
Créances sur les établissements de crédit	0	17 824	0	17 824	0	3 821	0	3 821	0	3 464	0	3 464	0	18 181	0	18 181
Créances sur les Trésors Nationaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte des Trésors Nationaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres investissements financiers	0	0	181	181	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	181	181
Autres actifs	0	0	14 850	14 850	0	0	27	27	0	0	72	72	0	0	14 805	14 805
Comptes de dépôts chez les Correspondants (AMAO)	0	0	4 825	4 825	0	0	0	0	0	0	4 825	4 825	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>2 650</b>	<b>17 824</b>	<b>19 856</b>	<b>40 330</b>	<b>0</b>	<b>3 821</b>	<b>27</b>	<b>3 848</b>	<b>82</b>	<b>3 464</b>	<b>4 897</b>	<b>8 443</b>	<b>2 568</b>	<b>18 181</b>	<b>14 986</b>	<b>35 735</b>

## Informations sur le compte de résultat

### Note 30 – Résultat net d'intérêts

Le résultat net d'intérêts s'analyse comme suit.

(En millions de FCFA)

	31/12/25	31/12/24	Variation	%
<b>Produits d'intérêts</b>	<b>776 694</b>	<b>772 750</b>	<b>3 944</b>	<b>1</b>
<b>Produits sur avoirs extérieurs (1) + (2)</b>	<b>305 493</b>	<b>188 221</b>	<b>117 272</b>	<b>62</b>
▪ <b>Produits sur autres avoirs en devises (1)</b>	<b>260 076</b>	<b>143 271</b>	<b>116 805</b>	<b>82</b>
- Intérêts acquis sur les comptes de correspondant et dépôt	15 526	9 611	5 915	62
- Intérêts sur avoirs en devises	244 550	133 660	110 890	83
▪ <b>Produits sur portefeuille de titres (2)</b>	<b>45 417</b>	<b>44 950</b>	<b>467</b>	<b>1</b>
- Intérêts sur titres évalués au coût	19 660	19 563	97	0
- Intérêts sur titres évalués à la juste valeur par le résultat	4 355	3 552	803	23
- Profits latents sur titres évalués à la juste valeur par le résultat	5 198	5 102	96	2
- Profits latents sur parts de Fonds Commun de Placement	16 204	16 733	-529	-3
▪ <b>Produits sur opérations de crédit</b>	<b>471 201</b>	<b>584 529</b>	<b>-113 328</b>	<b>-19</b>
- Refinancement	396 448	482 225	-85 777	-18
- Consolidation concours statutaires et autres créances financières	6 895	6 930	-35	-1
- Pénalités sur Réserves obligatoires	836	7 970	-7 134	-90
- Intérêts acquis sur rachats de titres publics	66 076	86 455	-20 379	-24
- Intérêts acquis sur concours adossés aux allocations de DTS	946	949	-3	0
<b>Charges d'intérêts</b>	<b>75 722</b>	<b>90 008</b>	<b>-14 286</b>	<b>-16</b>
▪ <b>Intérêts versés à la clientèle</b>	<b>10 139</b>	<b>7 646</b>	<b>2 493</b>	<b>33</b>
▪ <b>Intérêts versés au FMI &amp; autres correspondants</b>	<b>60 487</b>	<b>76 813</b>	<b>-16 326</b>	<b>-21</b>
▪ <b>Charges sur portefeuille de titres</b>	<b>5 096</b>	<b>5 549</b>	<b>-453</b>	<b>-8</b>
- Pertes latentes sur titres évalués à la juste valeur par le résultat	3 426	3 367	59	2
- Pertes latentes sur parts de Fonds Commun de Placement	3	486	-483	-99
- Charges sur titre évalués à la juste valeur par le résultat	44	23	21	91
- Charges sur titres évaluées au coût amorti	1 353	1 380	-27	-2
- Charges sur parts de Fonds Commun de Placement	270	293	-23	-8
<b>Résultat net d'intérêts</b>	<b>700 972</b>	<b>682 742</b>	<b>18 230</b>	<b>3</b>

Le résultat net sur le portefeuille de titres, au 31 décembre 2025, s'analyse comme suit.

(En millions de FCFA)

	31/12/25	31/12/24	Variation	%
• Produits réalisés sur portefeuille de titres (1)	24 015	23 115	900	4
• Charges réalisées sur portefeuille de titres (2)	1 667	1 696	-29	-2
<b>Résultat réalisé sur portefeuille de titres (3) = (1) – (2)</b>	<b>22 348</b>	<b>21 419</b>	<b>929</b>	<b>4</b>
• Produits latents sur portefeuille de titres (4)	21 402	21 835	-433	-2
• Charges latentes sur portefeuille de titres (5)	3 429	3 853	-424	-11
<b>Résultat latent sur portefeuille de titres (6) = (4) – (5)</b>	<b>17 973</b>	<b>17 982</b>	<b>-9</b>	<b>0</b>
<b>Résultat sur portefeuille de titres (3) + (6)</b>	<b>40 321</b>	<b>39 401</b>	<b>920</b>	<b>2</b>

### Note 31 – Résultat net de change

(En millions de FCFA)

	31/12/25	31/12/24	Variation	%
Produits sur opérations de change (+)	867 689	684 358	183 331	27
Charges sur opérations de change (-)	897 697	621 969	275 728	44
<b>Total</b>	<b>-30 008</b>	<b>62 389</b>	<b>-92 397</b>	<b>-148</b>

➤ Le résultat net de change s'analyse comme suit.

(En millions de FCFA)

	31/12/25	31/12/24	Variation	%
Résultat net réalisé de change	10 086	115 224	-105 138	-91
Résultat net latent de change	-40 094	-52 835	12 741	24
<b>Total</b>	<b>-30 008</b>	<b>62 389</b>	<b>-92 397</b>	<b>-148</b>

➤ Les produits sur opérations de change s'analysent comme suit.

(En millions de FCFA)

	31/12/25	31/12/24	Variation	%
Gains réalisés sur opérations de change	51 021	244 687	-193 666	-79
Gains latents sur opérations en devises	816 668	439 671	376 997	86
<b>Total</b>	<b>867 689</b>	<b>684 358</b>	<b>183 331</b>	<b>27</b>

➤ Les charges sur opérations de change s'analysent comme suit.

(En millions de FCFA)

	31/12/25	31/12/24	Variation	%
Pertes réalisées sur opérations de change	40 935	129 463	-88 528	-68
Pertes latentes sur opérations en devises	856 762	492 506	364 256	74
<b>Total</b>	<b>897 697</b>	<b>621 969</b>	<b>275 728</b>	<b>44</b>

Les gains et les pertes de réévaluation résultent de l'impact de l'évolution des cours des devises sur les positions de change constatées à la fin de chaque période mensuelle.

### Note 32 – Autres produits ordinaires

Les autres produits ordinaires comprennent.

(En millions de FCFA)

	31/12/25	31/12/24	Variation	%
Produits divers	15 315	17 054	-1 739	-10
Autres produits	536	525	11	2
<b>Total</b>	<b>15 851</b>	<b>17 579</b>	<b>-1 728</b>	<b>-10</b>

### Note 33 – Entretien de la circulation fiduciaire

Les dépenses d'entretien de la circulation fiduciaire s'analysent comme suit.

(En millions de FCFA)

	31/12/25	31/12/24	Variation	%
Achat de signes monétaires	40 090	41 601	-1 511	-4
Variation de stocks de signes monétaires	9 350	-6 014	15 364	255
Assurance de signes monétaires	617	314	303	96
Transport de signes monétaires	14 353	13 155	1 198	9
<b>Total</b>	<b>64 410</b>	<b>49 056</b>	<b>15 354</b>	<b>31</b>

### Note 34 – Frais généraux

Les frais généraux se présentent comme suit.

(En millions de FCFA)

	31/12/25	31/12/24	Variation	%
Dépenses des Organes de l'UMOA	1 458	1 372	86	6
Dépenses de Personnel	107 646	106 042	1 604	2
Impôts et taxes non recouvrables	247	231	16	7
Travaux et services extérieurs	28 344	23 774	4 570	19
Transports et déplacements	2 888	2 827	61	2
Frais divers de gestion	7 410	5 631	1 779	32
Frais de représentation	280	279	1	0
<b>Total</b>	<b>148 273</b>	<b>140 156</b>	<b>8 117</b>	<b>6</b>

Les dépenses de personnel se composent des rémunérations, allocations familiales, charges sociales, frais médicaux ainsi que des œuvres sociales.

### Note 35 – Autres charges ordinaires

Les autres charges ordinaires se présentent comme suit.

(En millions de FCFA)

	31/12/25	31/12/24	Variation	%
Charges ordinaires	0	4	-4	-100
Charges exceptionnelles	4 857	21	4 836	23 029
<b>Total</b>	<b>4 857</b>	<b>25</b>	<b>4 832</b>	<b>19 328</b>

### Note 36 – Dotations nettes aux amortissements et aux provisions

Cette rubrique s'analyse comme suit.

(En millions de FCFA)

	31/12/25	31/12/24	Variation	%
Dotations aux amortissements (1)	19 248	11 926	7 322	61
Dotations aux provisions (2)	13 054	27 315	-14 261	-52
Reprises de provisions (3)	9 230	170	9 060	5 329
<b>Total = (1) + (2) - (3)</b>	<b>23 072</b>	<b>39 071</b>	<b>-15 999</b>	<b>-41</b>

Les dotations aux amortissements sont relatives à la constatation de l'amoidrissement de la valeur des immobilisations de la BCEAO au cours de l'exercice comptable conformément aux principes énoncés dans la note n° 2.17.

## Divers

### Note 37 - Opérations avec les parties liées

La Banque Centrale désigne comme parties liées :

- les membres du Conseil des Ministres de l'UMOA ;
- les membres du Conseil d'Administration ;
- les membres du Comité de Politique Monétaire et des Conseils Nationaux de Crédit ;
- les membres du Comité d'Audit ;
- le haut management de l'Institution comprenant le Gouverneur, les Vice-Gouverneurs et les autres responsables de direction.

Sous le contrôle du Conseil des Ministres de l'Union, les organes statutaires de la Banque Centrale sont :

- le Gouverneur ;
- le Comité de Politique Monétaire ;
- le Conseil d'Administration ;
- le Comité d'Audit ;
- des Conseils Nationaux de Crédit (un dans chacun des Etats de l'Union).

Aucune transaction financière n'est effectuée avec les membres du Conseil des Ministres, les membres du Conseil d'Administration, les membres des Conseils Nationaux de Crédit, les membres du Comité d'Audit. Les membres des organes statutaires perçoivent des jetons de présence.

Quant aux responsables de gouvernance et de direction de la BCEAO, ils bénéficient de prêts aux mêmes conditions que celles accordées aux membres du personnel.

### Note 38 – Procédure judiciaire

Au 31 décembre 2025, le risque financier des actions en justice contre la BCEAO n'est pas apparu significatif. Aucune provision n'a été constituée sur recommandation des conseils juridiques, car la Banque jouit, en toutes matières, de l'immunité de juridiction et d'exécution dans les pays où les actions étaient en cours, notamment l'ensemble du territoire de l'UMOA en vertu de ses Textes de base, ainsi que le territoire français, en application de l'Accord de Coopération du 21 décembre 2019 entre le Gouvernement de la République Française et les Gouvernements des Etats membres de l'UMOA.

### **Note 39 – Informations sur la durabilité et les changements climatiques**

Considérant l'épuisement des ressources naturelles et les conséquences de plus en plus préoccupantes du changement climatique, ainsi que leurs effets potentiels sur les activités de la Banque et ses parties prenantes, la BCEAO ambitionne de prendre en charge les enjeux stratégiques relatifs à sa "Contribution aux objectifs de développement durable" et à la "Prise en compte des effets et des risques climatiques sur la stabilité monétaire". A ce titre, elle a planifié, à l'horizon de son Plan Stratégique 2025-2027, de se doter d'une politique climat et de mettre en œuvre des initiatives respectant les normes environnementales. Ces enjeux sont pris en charge dans la vision décennale de la planification stratégique de la Banque.

### **Note 40 – Événements postérieurs à la clôture de l'exercice**

Aucun événement significatif postérieur à la date de clôture n'est intervenu et qui soit de nature à remettre en cause la fiabilité des informations contenues dans les comptes.



**BCEAO**

BANQUE CENTRALE DES ETATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Avenue Abdoulaye Fadiga  
BP 3108 - Dakar - Sénégal  
[www.bceao.int](http://www.bceao.int)